This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HFTA P

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

(REVUE CÉVENOLE)

ANNÉES 1908, 1909 et 1910

ALAIS

TYPOGRAPHIE - LITHOGRAPHIE J. BRABO

12, Rue Saint-Vincent

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES ET COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

(ANNÉES 1908, 1909 et 1910)

DÉCRET

qui reconnaît la Société comme Établissement d'utilité publique

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu la demande formée par la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard), à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les Statuts de la dite Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces fournies à l'appui de sa demande ;

Vu l'avis favorable du Préfet du Gard ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Digitized by Google

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

La Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard) est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2

Les Statuts de la Société ci-annexés sont approuvés et ne pourront être modifiés sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 8

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 décembre 1879.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : JULES FERRY.

Pour ampliation :

Le Chef du Cabinet et du Secrétariat,

Signé : ALFRED RAMBAUD.

Digitized by Google

STATUTS

I

BUT DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE PREMIER. — La Société scientifique et littéraire d'Alais a pour objet de favoriser l'expansion des connaissances utiles, par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Dans ce but, elle recevra et discutera — à l'exclusion des questions politiques et religieuses — toutes les communications qui lui seront faites, et publiera un Bulletin de ses travaux.

En outre, elle formera des collections scientifiques, littéraires, industrielles, agricoles et artistiques intéressant principalement la localité, créera une bibliothèque et fera reproduire, au moyen de *fac-simile*, dessins ou copies, les objets ou manuscrits rares qu'elle ne pourra pas se procurer.

II

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ART. 2. — La Société se compose de Membres résidants limités à quarante,

Digitized by Google

Et d'un nombre illimité de Membres non résidants et de Membres honoraires.

ART. 3. — Pour être élu Membre de la Société, il faut avoir été présenté par deux des Membres résidants, qui devront, huit jours avant la présentation, communiquer au Bureau le nom du candidat.

Après convocation spéciale, il est procédé au scrutin si plus de la moitié des membres résidants assiste à la séance.

Dans le cas contraire, une deuxième convocation est nécessaire, et l'on peut alors procéder au vote, quel que soit le nombre des Membres présents.

Toutefois, le candidat, pour être admis, devra toujours obtenir les deux tiers des suffrages des membres présents.

ART. 4. — Tous les Membres de la Société peuvent assister aux séances et prendre part aux discussions.

Le droit de vote est spécialement réservé aux Membres résidants pour ce qui concerne l'élection des Membres de la Société, la nomination du Bureau et les modifications à apporter au Règlement.

Dans les autres cas, tous les membres de la Société sont admis à voter.

ART. 5. — Les Membres résidants sont soumis à une cotisation annuelle de 20 francs ;

Les Membres non résidants à une cotisation annuelle de 10 francs. Les Membres honoraires ne sont soumis à aucune cotisation.

Digitized by Google

III

DU BUREAU ET DE SES ATTRIBUTIONS

ART. 6. — La Société est administrée par un Bureau composé de :

Un **Président,**
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire général ;
Un Secrétaire des séances ;
Un Secrétaire adjoint ;
Un Bibliothécaire-Archiviste ;
Un Trésorier.

ART. 7. — La durée des fonctions du Président est fixée à deux années. Le Président sera choisi parmi les anciens Présidents ou le Vice-Président. Le Président n'est rééligible qu'après une interruption d'au moins deux années.

Le Président fixe l'ordre du jour des séances ; il signe toutes les délibérations et ordonnance les dépenses ; il représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

ART. 8. — Le Vice-Président remplace le Président, en cas d'absence ou d'empêchement. — Il est nommé pour deux années et est immédiatement rééligible.

ART. 9. — Le Secrétaire général est nommé pour quatre ans ; il est rééligible ; il fait la correspondance et présente à la Société toutes les pièces et ouvrages qui lui sont adressés.

Digitized by Google

ART. 10. — Le Secrétaire des séances et le Secrétaire adjoint sont nommés pour deux ans. Ils sont chargés de la rédaction des procès-verbaux. Le Secrétaire adjoint succède de droit au Secrétaire des séances.

ART. 11. — Le Bibliothécaire-Archiviste est nommé pour quatre ans ; il a la garde de tous les objets scientifiques et littéraires appartenant à la Société. Il en tient un inventaire et est chargé de veiller à leur conservation. Il ne peut en refuser la communication aux Membres de la Société.

ART. 12. — Le Trésorier a la gestion des fonds de la Société et en rend un compte annuel. — Il est nommé pour deux ans.

ART. 13. — Dans une séance générale fixée à la fin de chaque année, le Secrétaire général fait un résumé des travaux annuels de la Société, et le Trésorier rend compte de sa gestion.

ART. 14. — Toutes les années, à la première séance du mois de janvier, la Société procède, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, au remplacement des Membres du Bureau dont les pouvoirs sont expirés, si le nombre des votants excède la moitié des Membres résidants. Dans le cas contraire, à la suite d'une seconde convocation, le vote aura lieu dans la séance suivante, quel que soit leur nombre.

Digitized by Google

IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 15. — Le recueil des travaux de la Société sera publié, chaque année, par les soins du Secrétaire général, sous le titre de : *Mémoires et Comptes-Rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais.*

Ce Bulletin devra être adressé à tous les Membres résidants et non résidants de la Société, ainsi qu'aux Sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations. Les Membres honoraires qui désireraient le recevoir devront payer une somme de dix francs par an, à titre d'abonnement.

Aucun mémoire ne peut être inséré au Bulletin s'il n'a été lu devant la Société.

ART. 16. — Le Bureau de la Société décide quels sont les mémoires et les écrits qui doivent être insérés en entier dans son recueil, ou seulement par extraits.

Aucun ouvrage déjà imprimé ne pourra être inséré dans le recueil de la Société.

ART. 17. — Les délibérations relatives à l'acceptation de dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 18. — Les excédents de recettes qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société seront placés en fonds publics

Digitized by Google

français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France ou en obligations de chemins de fer français, émises par des Compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ART. 19. — En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération de la Société, qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 20. — Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'avec l'approbation du Gouvernement. Les demandes de modifications, pour être discutées par la Société, devront porter la signature de trois Membres résidants et être affichées dans la salle des séances pendant vingt-huit jours avant d'être mises en délibération. Elles devront en outre être soumises à l'examen d'une Commission spéciale nommée par le Bureau et délibérées sur le rapport de cette Commission dans une séance à laquelle les Membres résidants auront été spécialement convoqués. — Les modifications ne seront déclarées adoptées qu'autant qu'elles auront été votées par les deux tiers au moins des Membres présents à la séance.

ART. 21. — La Société est autorisée à faire un Règlement intérieur pour assurer son fonctionnement dans les détails non déterminés par les présents Statuts.

Pour copie conforme aux Statuts présentés par la Société, tels qu'ils ont été approuvés par le décret du 15 décembre 1879 et modifiés en 1910.

Le Président en exercice,

ERNEST DADRE.

Digitized by Google

Règlement Intérieur

ARTICLE PREMIER. — Les séances ordinaires de la Société ont lieu une fois par semaine, le samedi, du premier octobre, au premier mai, et au moins une fois par mois le reste de l'année.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

ART. 2. — Les Membres résidants sont convoqués à domicile par billets indiquant l'objet de la réunion.

ART. 3. — Les travaux de la Société ont lieu dans l'ordre suivant, sous la direction du Président :

1° Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente ;

2° Dépouillement de la correspondance et des envois adressés à la Société ;

3° Elections, s'il y a lieu ;

4° Rapport des Commissions ;

5° Lecture des observations, mémoires et ouvrages des membres de la Société ;

6° Lecture des observations, mémoires et ouvrages présentés par des personnes étrangères à la Société, après avoir été préalablement soumis au Bureau. — L'auteur pourra être admis à lire lui-même son travail. — Les manuscrits demeureront acquis aux archives de la Société.

Digitized by Google

ART. 4. — Les ouvrages livrés *à l'impression*, soit par des Membres de la Société, soit par des savants étrangers, ne seront point lus aux séances ; mais il pourra être nommé des Commissions pour les examiner et en rendre compte.

ART. 5. — Les ouvrages lus ou dont le rapport a été autorisé peuvent être immédiatement discutés ; mais la discussion ne peut jamais donner lieu à un jugement de la Société sur le mérite de ces ouvrages.

ART. 6. — La Société laisse à chacun de ses Membres la responsabilité des doctrines émises ou des faits avancés dans les travaux signés de leurs noms et insérés au *Bulletin*.

ART. 7. — Aucune lecture ne peut être interrompue, suspendue ou renvoyée à une Commission que d'après l'avis du Président et des autres Membres du Bureau présents à la séance. En cas de réclamation, la Société est consultée et prononce.

ART. 8. — Les procès-verbaux sont rédigés par le Secrétaire des séances ou le Secrétaire adjoint et signés par lui et par le Président.

ART. 9. — Toute candidature au titre de Membre de la Société, après que les formalités prescrites par le paragraphe 1er de l'art. 3 des statuts auront été remplies, devra être annoncée en séance par le Président ; après quoi, il sera fait une convocation à huitaine pour être procédé à l'élection, conformément aux deux derniers paragraphes du même article.

ART. 10. — Le Bibliothécaire-Archiviste, dont les attributions sont réglées par l'art. 11 des Statuts, est autorisé à confier, pour un temps déterminé et sous récépissé, aux Membres résidants qui lui en font la demande, les ouvrages qui leur seraient né-

Digitized by Google

cessaires pour leurs études. Ils seront responsables de toute perte ou dégradation.

ART. 11. — Dans tous les cas où les avis des Sociétaires présents à une séance se trouvent également partagés sur une proposition de nature à exiger une détermination de la part de la Société, la voix du Président sera prépondérante.

Il en sera de même dans les délibérations des Commissions, lesquelles sont toujours présidées par lui.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que trois des Membres présents le réclament.

ART. 12. — Les cotisations annuelles auxquelles les Membres résidants et les Membres non résidants sont soumis par l'art. 5 des Statuts, doivent être acquittées par avance dans le courant du mois de janvier de chaque année.

L'année dans laquelle on est admis devra être payée en entier, à moins que la réception n'ait lieu que dans le second semestre de l'exercice, auquel cas il n'est dû que six mois de cotisation.

Tout Sociétaire qui se refuserait au paiement de sa cotisation, pourra être considéré comme démissionnaire, sans préjudice du recours de droit pour obtenir ce paiement, s'il en est ainsi décidé par le Bureau.

ART. 13. — Il pourra y avoir tous les ans une séance publique dont la Société déterminera l'époque, selon les circonstances.

Indépendamment du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année, le Bureau règlera l'ordre de cette séance et les lectures qui devront y être faites.

ART. 14. — La Société pourra aussi proposer des sujets de prix, avec concours public, soit sur ses propres ressources, soit par suite d'une fondation

Digitized by Google

spéciale provenant d'une libéralité dont elle serait l'objet.

Le choix du sujet et le programme du concours seront délibérés et arrêtés sur la proposition du Bureau.

Au cas de don fait à la Société, le prix serait désigné sous le nom du donateur.

ART. 15. — Chaque Sociétaire se fait un devoir de confraternité de consacrer une notice au Membre de la Société qu'il a particulièrement connu et qui vient à décéder.

Cette notice sera lue en séance.

ART. 16. — La Société se réserve la faculté de modifier le présent Règlement. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'adhésion des deux tiers au moins des Membres présents à une séance spécialement indiquée pour cet objet.

Ainsi délibéré le 27 décembre 1879.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1908

Président.....	L. MARTEL.
Vice-Président.....	E. DADRE.
Secrétaire-Général.. ...	H. SAUVAGE.
Trésorier	A. DEVÈZE.
Secrétaire des Séances...	J. ALIZON.
Secrétaire-Adjoint.....	J. BOISSON.
Bibliothécaire-Archiviste	E. CARLI.
Bibliothécaire-Archiviste-adjoint.....	QUIMINAL.

BUREAU POUR 1909 ET 1910

Président.....	E. DADRE.
Vice-Président.....	A. LE GO.
Secrétaire-Général.....	H. SAUVAGE.
Trésorier.....	A. DEVÈZE.
Secrétaire des Séances...	J. BOISSON.
Secrétaire-Adjoint.....	QUIMINAL.
Bibliothécaire-Archiviste	J. ROCHER.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

ARNASSAN (CLODOMIR), A. ✪, ancien membre résidant, rentier, Alais.

ARNAVIELLE (ALBERT), ✠, félibre majoral, Montpellier.

BOREL (GILLES) ✲, compositeur de musique, Aix-en-Provence.

CABISSOLE (CHARLES DE), ancien membre résidant, président du Tribunal civil, Alais.

CASTANIÉ (LÉOPOLD), ingénieur, directeur des mines de Mokta-el-Hadid, 10, rue d'Orléans, Oran.

CAZOT (JULES), sénateur, ancien ministre, Paris.

CHABAUD (LÉOPOLD), ancien membre résidant, avocat, Alais.

CHEVALIER (JULES), membre fondateur, docteur en médecine, Alais.

DELFIEU (EMILE), ancien membre résidant, I. ✪, inspecteur des postes et télégraphes, Valence.

FABRE (GEORGES), ancien membre résidant, ✲, O. ✪, I. ✪, inspecteur des Eaux et Forêts, Nimes.

FAURE (MAURICE), sénateur de la Drôme, ancien président de la Chambre des députés, ancien ministre, Paris.

GIDE (CHARLES), professeur d'économie politique, Paris.

GOURDOUX (CÉSAR), I. ✪, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Paris.

GRASSET, ✲, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.

GUIMET, directeur des Annales du musée Guimet, Paris.

LALLEMAND (CHARLES), I. ✪, ✪, ancien membre résidant, Préfet.

LEDOUX (ACHILLE), ✲, membre fondateur, inspecteur général des mines, Paris.

LISBONNE (JOSEPH), membre fondateur, homme de lettres, au Plos, Saint-Jean-du-Pin.

Digitized by Google

MALZAC (MIRANDA), ✻, I. ❶, ancien membre résidant, ancien député du Gard, Paris.

MARTEL (E.-A.), ✻, président de la société de Spéléologie, Paris.

MARTIN (EMMANUEL), ✻, commandant, Directeur de la revue *La Sabretache*, Paris.

MARUÉJOLS (GASTON), avocat, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

MAUMÉJEAN (GUILLAUME), ancien membre résidant, I. ❶, professeur au lycée J.-B. Dumas, Alais.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), O. ✻, capoulié honoraire du Félibrige, Maillane (B.-d.-R.)

NÉEL (le pasteur JAMES), ancien membre résidant, Alais.

PAGÈS (EUGÈNE,) ancien membre résidant, juge suppléant de la Justice de Paix, Alais.

PIN (EMILE), A. ❶, ancien membre résidant, avocat, Alais.

RAMEL (FERNAND DE), ✻, ancien membre résidant, député du Gard, Paris.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), ancien membre résidant, rentier, Alais.

ROUVILLE (PAUL), O. ✻ doyen honoraire de la Faculté des sciences, Montpellier.

SABATIER (ARMAND), doyen de la Faculté des sciences, Montpellier.

TOURTOULON (baron CHARLES DE), I. ❶, homme de lettres Aix-en-Provence.

PAUL (FÉLIX), I. ❶, O. ✻ proviseur du lycée J.-B. Dumas Alais.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1 DUGAS (Fernand), docteur en droit, avocat, élu le 4 mai 1878.

2 OBERKAMPFF de DABRUN (le Baron Emile), méd. or, receveur particulier des finances en retraite, château d'Ayrolles, élu le 20 novembre 1880.

3 BOISSIER (Ernest), ✱, vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

4 ESPÉRANDIEU (Emile), I. ✱, ancien maire d'Alais, élu le 25 septembre 1886.

5 BALME (Léopold), architecte, conseiller d'arrondissement, élu le 24 janvier 1891.

6 MARTEL-FAVAND (Louis), licencié en droit, industriel, élu le 24 janvier 1891.

7 ROCHER (Jean-Pierre), chef de la comptabilité des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, élu le 10 mars 1892.

8 BEAU (Emmanuel), ingénieur, élu le 26 janvier 1893.

9 BLAVET (Alcide), I. ✱✱, licencié en droit, avoué, élu le 15 mars 1893.

10 DELMAS (Gabriel), A. ✱✱, greffier en chef du Tribunal de première instance, élu le 5 novembre 1894.

11 CASTELA (Justin), directeur de l'Usine à gaz, élu le 31 décembre 1895.

12 BARRAUD (Ferdinand), architecte, élu le 11 février 1896.

13 BRABO (Julien), imprimeur, élu le 11 février 1896.

Digitized by Google

14 HAON (Gabriel), industriel, I. ✪, ✱, élu le 9 mars 1897.

15 BONNES (François), A. ✪, professeur à l'Ecole des Mineurs, élu le 20 décembre 1900.

16 PONCET (Honoré), A. ✪, juge au Tribunal de commerce, élu le 27 mars 1902.

17 BOISSON (Jean), industriel, à Alais.

18 REBOUL (Joseph), notaire, à Alais.

19 JOUTARD (Ernest), négociant, à Alais, A. ✪, élu le 25 janvier 1905.

20 DADRE (Ernest), A. ✪, ✱, C, ✠, O, ✠, ✠, ✠, — ✠, ancien chargé de Mission en Indo-Chine, élu le 22 novembre 1906.

21 DEVÈZE, A. ✪, notaire, à Alais.

22 QUIMINAL, avocat, docteur en droit, Alais, élu le 19 décembre 1907.

23 FENOUILLET, négociant, à Alais, élu le 14 janvier 1910.

24 BOUDON, avocat, à Alais, élu le 27 février 1909.

25 LE GO (Albert), I. ✪, ✱, sous-préfet, Alais.

26 BEAU (Maurice), imprimeur, à Alais, élu le 14 février 1910.

27 BOUDET, négociant, à Alais, élu le 24 février 1910.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS

1 ALIZON, avocat, à Alais.
2 BRUGUEIROLLE, A. ✪, docteur, à Alais.
3 CASTELBON, ✪, président du Conseil d'arrondissement, pharmacien, la Vernarède.
4 CAZALIS DE FONDOUCE (PAUL), ✠, I. ✪, archéologue, Montpellier.
5 CORNETTE (CHARLES), A. ✪, O. ✪, chef du contentieux de la Compagnie de produits chimiques de Salindres, élu le 22 décembre 1908.
6 DASTARAC (LÉON), avocat, à Alais.
7 DUPOUX (GASTON), notaire, à Barjac.
8 FALGAIROLLE (PROSPER), A. ✪, archéologue, à Vauvert.
9 FESQUET (JEAN), avoué, à Alais.
10 HERMET (THÉOPHILE-LOUIS), A. ✪ conseiller général de Génolhac.
11 MARSAUT (J.-B.), ✠, ingénieur, Bessèges.
12 MARTEL (LOUIS), A. ✪, ingénieur-professeur à l'Ecole des Mines, Alais.
13 PÉCHINEY (ALFRED), ✠, directeur des Usines de Salindres.
14 PEYRE (EMILE), ingénieur, Tamaris.
15 RENARD (E.), A. ✪, inspecteur des Postes, à Nimes.
16 SÉRAPHIN, A. ✪, agent-voyer d'arrondissement, Nimes.
17 SEYNES (JULES DE), ✠ maire de Rousson.
18 VARIN D'AINVELLE (AMÉDÉE), maire de Servas.
19 ZALESKI (LUDWICK), ✠, A. ✪, docteur en médecine, Alais.
20 VERNHETTE, avoué, Alais.
21 SAUVAGE (HENRI), A. ✪, avocat, Alais.

Digitized by Google

MEMBRES FONDATEURS

AUPHAN (Victor), membre fondateur, ✱, docteur en médecine, Alais. Décédé.

CASTANIER (Ernest), membre fondateur, avocat à Alais. Décédé.

LEDOUX (Achille), ✱, membre fondateur, inspecteur général des mines, Paris. Décédé.

DADRE (Adrien), avocat. Décédé.

DESHOURS (Louis), avocat. Décédé.

DESTREMX (Léonce), ancien député, ancien membre du Conseil Général de l'Ardèche, ancien maire de Saint-Christol-les-Alais. Décédé.

DUBOIS (Antony), avocat. Décédé.

GAUJOUX (Eugène), ancien professeur au Collège. Décédé.

GROS (Amédée), architecte, ancien conseiller municipal d'Alais. Décédé.

LARGUIER (Frédéric), docteur en médecine. Décédé.

MALINOWSKI (Jacques), ancien professeur au Collège. Décédé.

MERLE (Henri), directeur de la Compagnie des Produits chimiques de Salindres. Décédé.

PLANTIER (Alfred), docteur en droit, docteur en médecine, ancien conseiller municipal d'Alais. Décédé.

FRAISSINET (Edouard), ingénieur civil. Décédé.

CHEVALIER (Jules), docteur en médecine, à Alais.

LISBONNE (Joseph), homme de lettres, à Alais.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉSIDENTS — VICE-PRÉSIDENTS

de la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais*

	PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
1868-69	Dr A. PLANTIER.	L. DESTREMX.
1869-70	L. DESTREMX.	Dr V. AUPHAN.
1870	Dr V. AUPHAN.	A. DADRE.
1870	A. DADRE.	M. DHOMBRES.
1872	A. DHOMBRES.	G. CHARVET.
1873	G. CHARVET.	F. FRANCEZON.
1874	F. FRANCEZON.	L. CASTANIER.
1875	L. CASTANIER.	F. ROUX.
1876	E. PIN.	Dr A. PLANTIER.
1877	Dr A. PLANTIER.	J. DUCLAUX-MONTEIL.
1878	F. ROUX.	Dr V. AUPHAN.
1879	J. DUCLAUX-MONTEIL.	G. FABRE.
1880	G. FABRE.	P. DE LACHADENÈDE.
1881	P. DE LACHADENÈDE.	G. FABRE.
1882	G. FABRE.	C. MAUMÉJEAN.
1883	G. MAUMÉJEAN.	P. ESCALLE.
1884	P. ESCALLE.	A. BARDON; F. DUGAS.
1885	F. DUGAS.	F. ROUX.
1886	F. ROUX.	E. OBERKAMPFF.
1887	E. OBERKAMPFF.	J.-H. LABBÉ.
1888	J.-H. LABBÉ.	F. RIGAUD.
1889	F. RIGAUD.	Dr A. PLANTIER.
1890	Dr A. PLANTIER.	E. BOISSIER.
1891	E. BOISSIER.	O. AUSSET.
1892	O. AUSSET.	E. DUFFÈS.
1893	E. DUFFÈS.	A. GROS.
1894	A. GROS.	E. DELFIEU.

Digitized by Google

	PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
1895	E. DELFIEU.	F. PAUL.
1896	E. DELFIEU.	F. PAUL.
1897	F. PAUL.	D. BERTRAND-LAUZE.
1898	H. NÈGRE-GAY.	C. DE CABISSOLE.
1899	C. DE CABISSOLE.	C. ARNASSAN.
1900	C. ARNASSAN.	C. LALLEMAND.
1901	C. LALLEMAND.	A. BLAVET.
1902	A. BLAVET.	F. BONNES.
1903	F. BONNES.	M. COLOMB.
1904	M. COLOMB.	G. DELMAS.
1905	G. DELMAS.	N. TROULHIAS.
1906	N. TROULHIAS.	G. HAON.
1907	G. HAON.	L. MARTEL.
1908	A. MARTEL.	E. DADRE.
1909	E. DADRE.	A. LE GO.
1910	E. DADRE.	A. LE GO.

Digitized by Google

LISTE

des

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ain..... **1.** — Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, Bourg.

Aisne..... **2.** — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie..... **3.** — Société d'Agriculture.

— **4.** — Académie d'Hippone, Bône.

— **5.** — Société archéologique du département de Constantine.

— **6.** — Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, Alger.

Alpes (Basses) ..... **7.** — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Digne.

Alpes (Hautes)..... **8.** — Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes Alpes, Gap.

Alpes (Maritimes).... **9.** — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, Nice.

— **10.** — Société scientifique, littéraire et des beaux-arts, Cannes.

Ardèche..... **11.** — Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, Privas.

— **12.** — Société historique et archéologique, les Vans.

Digitized by Google

Ariège.....	**13**. — Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, Foix.
—	**14**. — Société d'agriculture et des arts de l'Ariège, Foix.
Aube	**15**. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, Troyes.
Aude.....	**16**. — Société de lecture; la *Revue méridionale,* Carcassonne.
—	**17**. — Sociétés des arts et sciences, Carcasonne.
Aveyron.....	**18**. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Rodez.
Bouches-du-Rhône...	**19**. — Académie des sciences, lettres et beaux-arts, Marseille.
—	**20**. — Société scientifique et industrielle, Marseille.
—	**21**. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, Aix.
—	**22**. — Société historique de Provence, Aix.
—	**23**. — *Lou Felibrige,* Marseille.
Cantal.....	**24**. — Société de la haute Auvergne, Aurillac.
Charente.....	**25**. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.
Charente-Inférieure..	**26**. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
—	**27**. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, La Rochelle.
Corrèze.....	**28**. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, Tulle.
—	**29**. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Brive.

Digitized by Google

Côte-d'Or..... **30**. — Académie des sciences, art et belles-lettres, Dijon.

Dordogne..... **31**. — Société historique et archéogique du Périgord, Périgueux.

Doubs..... **32**. — Académie des sciences, belles-lettres et arts, Besançon.

Drôme..... **33**. — Sociétédé partementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

— **34**. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Romans.

Gard..... **35**. — Archives départementale, Nimes.

— **36**. — Bulletin du Comité de l'art chrétien, Nimes.

— **37**. — Académie de Nimes

— **38**. — Société d'agriculture du Gard, Nimes.

— **39**. — Société d'étude des sciences naturelles. Nimes.

— **40**. — Société d'agriculture d'Alais.

Haute-Garonne..... **41**. — Académie des Jeux floraux, Toulouse.

— **42**. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, Toulouse.

— **43**. — Société archéologique du Midi de la France, Toulouse.

— **44**. — Société d'histoire naturelle, Toulouse.

— **45**. — Bibliothèque universitaire, Toulouse.

— **46**. — La *Terro d'Oc,* Toulouse.

Gers..... **47**. — Société archéologique du Gers, Auch.

— **48**. — Société historique de Gascogne, Auch.

Digitized by Google

Gironde..... **49.** — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, Bordeaux.

— **50.** — Société archéologique de la Gironde, Bordeaux.

— **51.** — Société des sciences physiques et naturelles, Bordeaux.

Hérault..... ..... **52.** — Académie des sciences et lettres, Montpellier.

— **53.** — Société archéologique, Montpellier.

— **54.** — Société languedocienne de Géographie, Montpellier.

— **55.** — Société pour l'étude des langues romanes, Montpellier.

— **56.** — Société des sciences naturelles et physiques, Montpellier.

— **57.** — Société archéologique, scientifique et littéraire, Béziers.

— **58.** — Société d'étude des sciences naturelles, Béziers.

Isère..... **59.** — Académie delphinale, Grenoble.

Landes.. ..... **60.** — Société de Borda, Dax.

Loire ..... **61.** — Société d'agriculture, industrie, arts et belles-lettres du département de la Loire, Saint-Etienne.

— **62.** — Bulletin de la Diana, Montbrison.

Loire (Haute-) ..... **63.** — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Le Puy.

— **64.** — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, Le Puy.

Lot..... **65.** — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, Cahors.

Digitized by Google

Lot-et-Garonne.....	**66**. — Société d'agriculture, sciences et arts, Agen.
Lozère.....	**67**. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, Mende.
Marne (Haute).....	**68**. — Société historique et archéologique, Langres.
Nièvre.....	**69**. — Société académique du Nivernais, Nevers.
—	**70**. — Société nivernaise des lettres sciences et arts, Nevers.
Puy-de-Dôme.....	**71**. — Académie des sciences, belles-lettres et arts, Clermond-Ferrand.
—	**72**. — Société d'émulation de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales..	**73**. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, Perpignan.
Rhône.....	**74**. — Académie des sciences, belles-lettres et arts, Lyon.
—	**75**. — Société littéraire, historique et archéologique, Lyon.
—	**76**. — Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.
Saône-et-Loire.....	**77**. — Académie des sciences, arts et belles-lettres, Mâcon.
Savoie.....	**78**. — Académie des sciences, belles-lettres et arts, Chambéry.
Savoie (Haute).....	**79**. — Société florimontane, Annecy.
—	**80**. — Académie chablaisienne, Thonon.
Seine.....	**81**. — Annales du Musée Guimet, Paris.

Digitized by Google

—	**82**. — Académie des lettres, sciences et beaux-arts de la Province, 35, rue Rousselet. Paris.
—	**83**. — Société nationale des antiquaires de France, Paris.
—	**84**. — Société française de numismatique et d'archéologie, Paris.
—	**85**. — Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes, Paris.
—	**86**. — Société philotechnique, 8, rue de la Banque, Paris.
—	**87**. — Société La Sabretache, avenue de la Grande-Armée, 68, Paris.
Seine.....	**88**. — Association des naturalistes de Levallois-Perret, Paris.
—	**89**. — Revue du Contentieux des Travaux Publics, Paris.
—	**90**. — Société de spéléologie, rue des Grands Augustins, 7, Paris.
—	**91**. — *Revue félibréenne*, 9, rue Richepanse, Paris.
Seine-et-Oise.....	**92**. — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, Versailles.
Tarn.....	**93**. — Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, Albi.
Tarn-et-Garonne.....	**94**. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	**95**. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Var.....	**96**. — Société d'études scientifiques et archéologiques, Draguignan.
Vaucluse.....	**97**. — Académie de Vaucluse, Avignon.

Digitized by Google

Isère..... **98**. — *La Revue épigraphique*, place du Palais, Vienne.

Vienne (Haute)..... **99**. — Société archéologique et historique du Limousin, Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

100. — Geological Survey, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

101. — Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

102. — Institut Géologique National du Mexique, 5 *a* del ciprès numéro 2728, Mexico D. F., Mexique (Amérique du Nord).

103. — Université royale d'Uppsala, Suède.

Digitized by Google

Digitized by Google

LAURÉATS

Lycée J.-B. Dumas

1869 — DUFOIX Léonce, d'Anduze.
1870 — GAL Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1872 — BERNARD Elisée, de Durfort.
1873 — CHIRON Louis, de Nyons (Drôme).
1874 — ZIROMSKI Théodore, d'Alais.
1875 — PELADAN Ferdinand, de St-Etienne-Vallée-Française (Loz.)
1876 — TURC Paul, de Bédouès (Lozère).
1877 — OLIVIER Henri, de Montluçon (Allier).
1878 — BONNIOL Paul, de Sainte-Croix (Lozère).
1879 — ANCELIN Louis, de Meynes.
1880 — PLATON Gabriel, de La Grand'Combe.
1881 — FRAISSINET Amédée, d'Alais.
1882 — ALDEBERT François, de La Grand'Combe.
1883 — MEGZER Frédéric, de Paris.
1884 — FAUCHER Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1885 — PEYRE Jules, de Salindres.
1886 — CAILHAU Lucien, de Nimes.
1887 — TEISSIER Abel, de Chamborigaud.
1888 — GASCUEL Gaston, de Saint-Christol.
1890 — HENRY Louis, de Nimes.
1891 — AUSSET Henri, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1892 — BARBAZAN Henri, de Saint-Thibéry (Hérault).
1893 — AUSSET Aimé, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1894 — JOYEUX Ulysse, d'Aigaliers.
1895 — FONSAGRIVE Michel, d'Ens (Pyrénées-Orientales).
1896 — DELEUZE Emile, de Bessèges.
1897 — AUSSET Emile, de Montauban.
1898 — ALTEIRAC Louis, de Loiras (Hérault).
1898 — BARRAUD Alphonse, de Cransac (Aveyron).
1899 — GALIBERT Ernest, de Ners.

Digitized by Google

1900 — FABRÈGUE Emile, du Caylar.
1901 — PASSEBOIS René, de Bône (Algérie).
1902 — BLANC Fernand, de Saint-Ambroix (Gard).
CHABROL Henri, de Branoux (Gard).
1903 — RIFFARD Marcel, de Villa-d'Ocampo (République Argent.)
1904 — MARQUÈS Maurice, d'Alais.
ROURE Camille, de Saint-Privat-de-Vallongue (Lozère)
VIALA Georges, de Monoblet (Gard).
1905-06 — CRESPIN Fernand, de Veyras, commune Collet-de-Dèze (Lozère).
SARRAZIN Arthur, de la Blaquière, commune d Cendras (Gard).
1906-07 — RUAS Maurice.
1908 — RUAS Maurice, de Serhac.
1909 — ALBERT Pierre, de Ribaute (Gard).
1910 — PASSEBOIS Louis, de Vialas (Lozère).

Collège de Jeunes Filles

1895 — UTÉZA Louise, de Grenoble.
1896 — PIC Valérie, d'Alais.
1897 — BERBIGUIER Louise, de Lasalle (Gard).
1900 — GAL Marie-Louise, de Pompignan (Gard).
1901 — SUJOL Valentine, de Cros (Gard).
1902 — NAUDY Alice, de Barbaira (Aude).
1903 — NAGIER Madeleine, de la Grand'Combe (Gard).
1904 — MAURIN Jeanne, de Saint-Jean-du-Gard (Gard).
1905 — MOLINES Berthe, rue Bienfaisance. Alais.
1906-07 — BONIOL Marie.
1908 — BONIOL Marie, d'Alais (Gard).
1909 — FELGEROLLES Germaine, de St-Privas-de-Vallongues (Lozère).
1910 — DETVILLE Jeanne, de Chambéry (Savoie).

Digitized by Google

Ecole Primaire Supérieure et Professionnelle

1904-05 — CAMBÉCÉDÈS Paul, d'Alais.
1905-06 — PEYRE Marceau, d'Alais.
1906-07 — SAPÈDE Fernand, d'Alais.
1908 — SAPÈDE Fernand, d'Alais (Gard).
1909 — MAURAN Clément, d'Alais (Gard).
1910 — PASSEBOIS Emile, de la Grand'Combe (Gard).

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

prononcé le 12 Mars 1908

par

M. GABRIEL HAON, Président sortant

en installant le Bureau pour 1908

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis l'installation de notre Bureau dont les pouvoirs expirent aujourd'hui, nous avons eu, Messieurs, la joie de constater combien s'est soutenue l'activité intellectuelle manifestée de tout temps au sein de notre Compagnie.

Nous avons plaisir à rappeler d'abord l'excellent mémoire de M. Carli, qui, un soir nous exposa, avec tout le charme d'une phrase élégante, à quels essais répétés de nombreux philologues se sont livrés, dans le but de réaliser ce trait d'union universel, moyen idéal de communication, que serait une langue internationale. Notre confrère a soigneusement étudié la morphologie autant que les procédés grammaticaux de tous ces idiomes artificiels, dont les mots bizarres, les tournures baroques, ont essayé de traduire les formes les plus diverses de la changeante pensée humaine. Tous ces projets de linguistique dont M. Carli nous a présenté un synthétique tableau sont certainement inspirés par une louable pensée. Leur étude a tout

Digitized by Google

au moins pour résultat de nous faire aimer davantage ce mode d'élocution si clair dans sa précision, si riche dans son lexique, si souple dans ses formes, si plein d'élégance dans sa beauté d'expression, cette langue qui produit encore les chefs-d'œuvres littéraires les plus admirés du monde entier, je veux dire la langue française.

M. le lieutenant Parison nous a entretenus avec beaucoup d'érudition de l'énergie psychique. Dans cet ordre d'étude, il y a tout un domaine de faits, de phénomènes, jusqu'ici analysés seulement par quelques savants, mais que le grand public commence à apprendre. Pour cela, il a fallu que des observateurs attentifs, préparés par de patientes études documentaires, ne se soient pas attachés seulement à émettre des hypothèses ou des théories, au sujet des faits constatés ou aperçus. Il a fallu surtout, par des examens répétés, des classifications judicieuses, des éliminations critiques. déterminer les conditions dans lesquelles pouvaient se reproduire tel ou tel phénomène. L'on a déduit, par ces moyens, une science qui, pour être surtout objective, n'en a pas moins rendu des services signalés. M. le lieutenant Parison nous montre ainsi, d'une façon saisissante et bien positive, l'application à l'éducation de l'homme ou de l'enfant des procédés de ces connaissances considérées jusque-là comme purement spéculatives. Les observations psychiques tendent de plus en plus à abandonner la sphère des théories. Nous serons donc reconnaissants aux hommes qui, comme M. le lieutenant Parison, concourent par leurs études à un progrès aussi appréciable.

M. Renard a montré, dans une étude en deux parties sur l'historique des Postes dans le Gard, les qualités d'un chercheur persévérant autant que laborieux, méthodique autant qu'amoureux de sa tâche, et nous avons en lui un historien fidèle et précis. Grâce à lui, nous avons revu, en une

Digitized by Google

reconstitution des plus attrayantes, les porteurs des messages royaux, les antiques et lentes chaises de postes, les lourds coches, emportés au galop de plusieurs rangs de chevaux, excités par des postillons pittoresques, les premiers essais de transports par voie ferrée, moyennant d'hésitantes locomotives... M. Renard nous a rappelé le temps où une lettre mettait de longs jours à franchir la distance de Paris à Nîmes, et où les destinataires des lettres, sans être prévenus, devaient aller eux-mêmes prendre à la poste les missives qui leur étaient destinées... Mais ce qui nous a plu davantage dans le travail de M. Renard, c'est le soin qu'il a mis à exposer les diverses étapes du développement du service des Postes dans les communes du département du Gard. Pour mener à bien ce travail documentaire et complètement inédit, notre confrère a su trouver les données les plus sérieuses, les points de repère les plus précis, et c'est pour cela surtout que nous lui devons des félicitations bien sincères.

Avec M. Dadre, nous avons parcouru une route différente, non plus dans la durée, mais vers les lointains continents. Notre nouveau vice-président, qui fut autrefois chargé par M. Doumer, alors gouverneur général de l'Indo-Chine, d'une importante mission en Extrême-Orient, a pu exercer là, et il l'a fait de la plus heureuse manière, ses excellentes qualités d'observation. Ces temps derniers, il a voulu, pour la Société, rouvrir ce qu'un écrivain appelait son « armoire à souvenirs », et nous lui en savons gré, car il l'a fait pour nous de la façon la plus attrayante. M. Dadre nous a dépeint dans une forme des plus colorées, la lumineuse route que l'on peut suivre de Marseille à Shang-Haï. Avec lui, nous avons jeté un dernier regard sur la tour de Notre-Dame-de-la-Garde ; nous avons tracé un sillage d'argent sur les flots bleus de la Méditerranée ; nous avons entendu, au passage, le brouhaha

Digitized by Google

international de Port-Saïd ; nous avons vu les immobiles palmiers qui, depuis des siècles, reflètent leur image renversée dans le miroir calme de la Mer Rouge ; nous avons salué le drapeau tricolore qui flotte à Djibouti ; nous avons vu la paradisiaque Ceylan et les Indes merveilleuses ; et nous avons pris pied sur la terre aujourd'hui française de l'Indo-Chine, qui nous fut décrite dans un langage des plus imagés... M. Dadre nous a promis qu'il nous reparlerait bientôt de ces contrées. Avec vous, Messieurs, j'en serai tout heureux, et nous pouvons escompter d'avance, à écouter notre vice-président, des instants les plus agréables.

En Juin dernier, la Société a organisé une excursion au lac du Bouchet. Chacun a rapporté de cette promenade les meilleures impressions. Ce lac, à peu près circulaire, entouré de bois de sapins, est, en effet, un lieu des plus pittoresques, un site des plus curieux du massif central français.

A l'occasion du dernier Congrès des Sociétés Savantes, M. Martel, notre nouveau président, et M. Cambon, trésorier sortant, ont reçu la distinction des Palmes Académiques. Nous avons tous été heureux de voir M. le Ministre de l'Instruction Publique décerner à leurs mérites cet hommage unanimement ratifié.

La Société fut cruellement atteinte cet an passé, et nous avons eu la douleur de voir décéder plusieurs de nos confrères : MM. Maurice Colomb, Troulhias, anciens présidents, le Commandant Esmenjaud, Meunier, Villar, membres non-résidants. Nous avons dit la douloureuse émotion que nous a causée la disparition de nos estimés confrères. Votre président sortant salue encore une fois ici leur chère mémoire.

Nous avons vu aussi de nouveaux confrères venir prendre place parmi nous, et c'est avec la plus grande satisfaction que nous avons été heureux de les accueillir et de leur demander une collaboration

Digitized by Google

confraternelle dans le sein de cette Société Scientifique et Littéraire où d'agréables entretiens élèvent notre esprtt, nous font oublier le prosaïsme de la vie quotidienne.

« L'homme est un être qui se dépasse », dit l'âpre école de Niestche. Ne prenons cette expression, Messieurs, que dans son sens le meilleur, en la séparant de toute idée de lutte et de malveillance. Nous poursuivrons ainsi, dans la mutuelle sympathie qui présida toujours aux réunions de cette Société, le cours de nos communes études.

M. Martel, qui me succède pour diriger nos séances, est un de ces hommes auxquels des qualités personnelles incontestées valent la sympathie unanime. Dut son excessive modestie s'en offusquer, je dois déclarer combien je suis heureux de remettre en de telles mains le gouvernail que vous m'aviez confié.

Avant de lui céder cette place, il me sera permis de remercier le Bureau sortant du concours qu'il a bien voulu m'apporter.

En vous remerciant moi-même, Messieurs, de la cordialité et des sentiments bienveillants que vous m'avez témoignés en tant de circonstances, je remets la présidence de la Société à M. Martel, son nouveau président.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

prononcée le 19 Mars 1908

par

M. Louis MARTEL, Président

à l'occasion de l'installation du bureau de la Société.

MESSIEURS,

Votre bienveillance m'a désigné comme président de la Société scientifique au cours de l'année mil neuf cent huit.

Pour me rendre digne de cet honneur dont je vous remercie, je m'inspirerai de l'exemple de mes prédécesseurs, particulièrement du charmant collègue auquel je succède.

Intelligent industriel, il sait être en même temps un poète délicat, un économiste érudit.

Vous m'avez adjoint des collaborateurs également distingués. Notre vice-président vient de porter au loin le bon renom de la patrie cévénole, et à ses mérites s'ajoute l'éclat d'un nom estimé dans notre cité.

Si nous examinons l'histoire d'Alais, nous voyons que depuis un siècle notre ville n'a cessé de se développer : en 1820 elle compte 9.000 habitants ; en 1840 15.000 ; en 1860, 20.000 ; elle en compte aujourd'hui 30.000.

Alais doit cette prospérité à la richesse de son

Digitized by Google

bassin houiller, à sa situation topographique, au confluent de plusieurs vallées des Cévennes, aux qualités de travail et de persévérance de sa population en grande partie cévenole.

Mais au milieu de préoccupations surtout pratiques, un sentiment délicieux tend à disparaître, c'est l'amour du pays natal.

Aimer le pays où l'on est né, c'est aimer ses traditions, ses légendes, surtout sa langue ; à Alais nous ne lisons plus Lafare, nous avons oublié Sauvages, et qui se souvient de Gaussen ?

Nous aurions cependant encore des poètes exquis : Blavet, Carli, Chabrier, Haon, mais leur lyre ne vibre plus ; la banalité moderne engourdit notre esprit et glace notre cœur.

Nous n'apprécions même pas les beautés naturelles de notre sol : notre génération ne va plus, comme Boisser de Sauvages, rêver à l'ombre des verts châtaigniers, ni parcourir les montagnes rayoles de Saint-Jean-du-Pin.

A nous de réveiller l'étincelle près de s'éteindre !

Dans notre ville de travail et d'affaires, la Société scientifique doit être comme le sanctuaire où se conserve le souvenir et le respect de tout ce qui peut faire aimer le pays natal.

L. MARTEL.

Digitized by Google

ALLOCUTION

prononcée le 26 février 1909

par

M. Louis MARTEL

en quittant le fauteuil de la Présidence.

MESSIEURS.

L'année qui vient de finir n'a pas été bien brillante pour la Société scientifique : les réunions furent peu nombreuses et très rares les communications.

Cependant, quelques fidèles ont continué de venir se grouper dans notre petit cénacle, et des heures charmantes se sont égrenées en d'intimes et cordiales causeries.

Le bureau sortant est heureux de transmettre ses pouvoirs à des sucesseurs éminents ; l'héritage de nos devanciers passe en de bonnes mains.

Avec de tels éléments, notre Société pourra poursuivre son œuvre de décentralisation littéraire.

Elle saura apprendre à nos concitoyens à aimer leur pays.

Elle leur rappellera que ce pays possède des traditions, une histoire, une langue, cette langue aux rimes sonores dans laquelle Lafare a chanté, qu'il a reçu de la nature un sol très riche, de pittoresques montagnes et que sur les bords du Gardon,

Digitized by Google

à la brise du soir, le vert bocage redit la douce chanson de Florian.

On n'est bien que dans sa patrie
C'est là que plaisent les ruisseaux,
C'est là que les arbres plus beaux
Donnent une ombre plus chérie.

26 février 1909.

L. MARTEL.

Digitized by Google

ALLOCUTION

prononcée dans la séance du 26 Février 1909

par

M. Ernest DADRE, Président

à l'occasion de l'installation du bureau de la Société

Messieurs et Chers Confrères,

Je suis presque un nouveau venu dans cette compagnie où votre bienveillance a bien voulu m'accueillir malgré la légèreté de mon bagage scientifique et littéraire et voilà qu'au bout de quelques mois à peine, me faisant ainsi brûler les étapes habituelles, vous m'appelez à présider votre Société et à diriger ses travaux ! C'est là un bien grand honneur et une bien lourde charge pour moi qui n'ai à vous apporter que bon vouloir et dévouement.

Mais avant de vous remercier comme il convient, permettez-moi d'abord de vous dire combien j'ai été touché par le sentiment délicat qui vous a inspiré lorsque votre choix s'est porté sur un confrère aussi peu qualifié que moi pour présider vos séances, car j'ai de suite compris, croyez-le bien, que ce n'était point à ma modeste personnalité que vous vouliez faire un honneur si grand, mais que votre véritable intention était de rappeler le souvenir et d'honorer dans le nom que je porte la mémoire d'un des

Digitized by Google

membres fondateurs de votre Société, homme de bien, dont la carrière ne fut pas sans quelque éclat et qui sut joindre à de hautes qualités intellectuelles et morales une courtoisie et une aménité de caractère que se plaisent à reconnaître tous ceux qui l'ont connu.

Ce sentiment qui vous a inspiré et cette intention qui a dicté votre choix me rendent doublement précieux l'honneur que vous me faites et ce n'est pas sans une réelle émotion que je vous exprime ici toute ma gratitude.

Malgré votre bienveillance, qui ne me fera jamais défaut, j'en suis certain, pendant la durée de mes fonctions, la tâche qui m'incombe serait certainement au-dessus de mes forces si vous n'aviez pris le soin, en composant votre bureau, de m'adjoindre des collaborateurs richement doués de toutes les qualités qui me manquent ; ils ne me marchanderont pas, je l'espère, leur précieux concours grâce auquel je pourrai maintenir le bon renom de la Société et conserver à ces réunions leur charme habituel.

C'est là tout ce que peut espérer un Président tel que moi, mais vous serez plus favorisés avec mon successeur, déjà tout désigné par la tradition et que vous me permettez de remercier en votre nom, comme au mien, d'avoir bien voulu accepter cette année la Vice-Présidence ; Monsieur Le Gô, dont nous connaissons tous la haute courtoisie, l'esprit élevé, le goût délicat et sûr, donnera l'année prochaine à la Présidence de la Société un relief tout particulier, si nous avons la bonne fortune de le posséder encore parmi nous.

Messieurs, je manquerais à un devoir bien agréable à remplir pour moi, si, en installant votre nouveau bureau, je ne commençais par exprimer toute notre reconnaissance à votre Président sortant pour les services qu'il rend depuis longtemps déjà à notre compagnie. Monsieur L. Martel a fait plusieurs fois partie du bureau et ce n'est jamais en

Digitized by Google

vain que vous vous êtes adressés à son dévouement; tour à tour trésorier, vice-président, et président de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, M. L. Martel a apporté dans ces différentes fonctions les qualités de son esprit et de son cœur; il l'a fait avec cette modestie, ce tact et cette discrétion que vous lui connaissez et qui donne un grand charme à son commerce ; M. L. Martel aime notre Société comme il aime son vieil Alais, où l'attachent tant de souvenirs de famille.

Comme lui j'ai, moi aussi, l'amour de la petite patrie, de ma ville natale, de ses coins pittoresques, de ses vieilles rues et de ses anciennes maisons qui aident à reconstituer l'histoire de la cité pendant les siècles révolus ; à notre époque de progrès à outrance et d'activité dévorantes les pierres brunies par la patine des ans reposent agréablement les yeux fatigués par les rouges lueurs des usines, l'éclat de la lumière électrique ou la galopade éperdue des paysages entrevus de la banquette d'un rapide ou d'une automobile et les souvenirs qu'évoquent ces calmes témoins du passé apaisent la fièvre de la vie moderne trop souvent uniquement remplie par la lutte étroite des intérêts. Mon affection pour le vieil Alais a pris naissance et s'est naturellement développée dans ma maison familiale, une très ancienne habitation qui a joué une rôle dans l'histoire de la Cité alaisienne.

En effet, Messieurs, si des hauteurs du Bosquet où siège votre compagnie, vous descendez dans le quartier bas de la vieille ville jusqu'à l'ancien marché qui a été le berceau du commerce alaisien et qui est resté si pittoresque avec ses deux rangées de larges arcades, vous remarquerez au numéro 52 une construction d'apparence assez massive qui forme le côté sud de la place ; si vous franchissez le seuil de la porte et si vous pénétrez sous ce toit qui a abrité ma jeunesse, vous arriverez par un couloir d'abord assez étroit et d'aménagement

Digitized by Google

moderne, au pied d'un ancien et large escalier que dix hommes pourraient gravir de front et qui vous conduira à une belle galerie ornée de balustres et de colonnes et occupant trois côtés du premier étage; l'ensemble a un bel aspect monumental. C'est dans cet immeuble, appartenant à l'époque à un Monsieur Charron, que fut installée, en 1727, une *maison de refuge* créée par Monseigneur Charles d'Avéjan, évêque d'Alais, établissement dont la direction fut confiée à des religieuses appartenant à l'ordre de *Notre Dame du Refuge.*

« Ce couvent devait servir de retraite et d'asile « aux filles et aux femmes pécheresses qui quittent « volontairement leur débauche pour être reçues « dans la suite à la profession religieuse si elles ont « la volonté et si l'on voit en elles les dispositions « requises pour cela ».

Cette maison devant être utilisée par tout le diocèse, l'assiette diocésaine s'était engagée à lui payer chaque année une somme de mille livres destinée à subvenir à son entretien avec les aumônes des personnes charitables et le produit du travail des recluses. Ainsi que l'indique l'ordonnance du 7 Décembre 1727, « cet asile était admi- « nistré par des personnes de vertu et de mérite « commises à cet effet pour concourir avec l'évêque « par leur zèle et leur charité à cette bonne œuvre. »

L'établissement reçut le surnom de Maison de Saint-Charles, du nom du fondateur, Monseigneur Charles d'Avéjan ; cette dénomination resta ensuite au couvent et aux sœurs de Notre-Dame du refuge qui le dirigeaient et que l'on appela par la suite « Les Sœurs Saint-Charles de la Ville d'Alais » ; mais il est hors de doute que ces religieuses n'appartenaient pas à la congrégation placée, elle, sous le patronage de Saint-Charles Borromée, et que les appellations de *Couvent Saint-Charles d'Alais* et de *Dames religieuses de Saint-Charles de la Ville d'Alais* n'ont pour origine que le prénom de l'évêque qui

Digitized by Google

jouissait de la vénération générale et que l'on voulait ainsi honorer ; il en est de même du nom de *rampe Saint-Charles* donné à la montée qui relie le marché au pont de Rochebelle.

Bien qu'à sa création le couvent Saint-Charles ne fût destiné qu'à recevoir des filles qui manifestaient volontairement le désir de renoncer à leur vie de débauches pour rentrer dans la voie de l'amendement et des exercices de pitié, la Supérieure consentit à recevoir les filles publiques que la police faisait enfermer, mais sous la condition que la ville ferait bâtir un « quartier de force » à cet effet. Sur un rapport favorable du premier Consul, le conseil décida qu'un « quartier de force » pour les femmes de mauvaise vie serait établi dans une dépendance de la boucherie communale contigüe au couvent Saint-Charles ; cette boucherie occupait l'immeuble portant aujourd'hui le numéro 4 de la rampe Saint Charles ; les réparations nécessaires furent faites, et en 1761 la maison de correction fut installée au premier étage de la boucherie communale ; cette maison appelée « maison des bouchers » se distingue par des sculptures extérieures bien conservées et représentant des têtes d animaux de boucherie et des ornements dans le style du temps ; après l'installation on grava au-dessus de la porte principale, celle sur laquelle se trouve aujourd'hui placé le numéro 4 de la rampe St-Charles, le distique léonin suivant :

Hic ovis innocens cadit,
Hic lupa castigata gemit.

« Ici la brebis innocente est immolée
« Et la pécheresse expie ses fautes. »

La seconde partie du distique *lupa castigata gemit* éclaire d'un jour un peu cruel ce couvent où on ne devait pas toujours employer les moyens doux pour

Digitized by Google

amender les pécheresses, mais il est bien dans le ton d'une époque qui fut plutôt dure pour les prêtresses de l'amour. Quoi qu'il en soit, l'inscription est curieuse et mérite d'être conservée. Il y a vingt ans à peine elle était encore très lisible, mais aujourd'hui elle a disparu sous plusieurs couches de lait de chaux dont on a cru devoir la recouvrir ; je suis en instance auprès du propriétaire actuel de l'immeuble pour le décider à la restaurer et j'espère y parvenir.

La Société Scientifique et Littéraire d'Alais a toujours été heureuse de recevoir des communications relatives à l'histoire de la ville d'Alais, son origine et son développement au cours des siècles passés ; plusieurs de ses membres ont fait sur ce sujet des travaux très appréciés dont quelques-uns ont paru dans notre Bulletin ; vous connaissez tous-Messieurs, les patientes recherches et les remarquables études sur notre histoire régionale des Charvet, Goirand, Bardon, Alfred Plantier, Amédée Gros, Léonce Destremx, Numa Trouilhas et Léopold Balme, ainsi que le récent travail très curieux de notre confrère Monsieur Joutard, sur l'orthographe du mot « Alès ». Nous continuerons à accueillir avec faveur les communications qui nous seront faites par nos sociétaires dans cet ordre d'idées et nous serons heureux de conserver pour les générations futures ceux de ces travaux qui en sont dignes en les publiant dans le Bulletin de la Société.

Cette hospitalité que nous offrons à quelques uns dans notre publication n'est point un cadeau banal, car elle a, au contraire, pour certaines œuvres un prix inestimable ; en effet, ces travaux ne s'adressent généralement qu'à un public très restreint, aussi beaucoup, et des plus intéressants, ne sont pas édités et disparaissent avec leurs auteurs ; les autres plus heureux sont imprimés en livres ou brochures tirés à un petit nombre d'exemplaires qui, au bout de cinquante années à peine, devien-

Digitized by Google

nent introuvables. La disparition de ces œuvres intéressantes est forcément évitée pour celles qui paraissent dans le bulletin de notre Société ; puisque de nombreux exemplaires de ce Bulletin sont conservés dans nos archives et dans celles de nos cent trois sociétés correspondantes, ainsi qu'à la Bibliothèque Nationale. J'estime aussi qu'à ce point de vue, comme à d'autres d'ailleurs, la Société Scientifique et Littéraire d'Alais fait œuvre utile, que son Bulletin est digne de la bienveillance de tous et que la publication de ce bulletin mérite d'être encouragée par les Membres honoraires de la Société, et s'il en était besoin, par le Ministère de l'Instruction Publique, par le Département et par la Commune.

Vous connaissez, Messieurs, l'esprit de large éclectisme et de parfaite courtoisie qui a régné ici jusqu'à ce jour et vous savez que le mot « Tabò » gravé sur notre écu ne fait allusion qu'à de pacifiques batailles où il n'y a ni morts ni blessés ; vous n'ignorez point non plus qu'on a toujours veillé chez nous avec un soin jaloux à éloigner de nos travaux et à écarter de nos causeries tout ce qui peut se rattacher à des doctrines politiques ou confessionnelles, et que c'est de tout cela que se dégage comme un parfum très doux, cet esprit d'aimable et honnête confraternité qui fait le charme de nos réunions. Cette belle tradition votre Président s'emploiera de son mieux à la conserver intacte, et, malgré son peu de mérite, il est assuré, grâce au concours de chacun de vous, d'y arriver sans effort.

ERNEST DADRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

prononcée le 11 Avril 1911

par

M. ERNEST DADRE

en quittant le fauteuil de la Présidence

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Lorsque votre trop grande bienveillance à mon égard me confia la direction de votre Société, je ne vous cachai point que le grand honneur que vous vouliez bien me faire m'imposait une tâche bien lourde pour mon peu de mérite : cela n'était que trop exact et ma présidence ne sera point de celles que vous marquerez d'un caillou blanc.

La médiocrité de mes moyens littéraires et la légèreté de mon bagage scientifique ne me permettant pas de remplir avec quelque distinction le rôle que vous m'aviez assigné parmi vous, je me suis contenté d'essayer de faire œuvre utile en vous invitant à modifier les statuts de notre Société et à porter à deux années la durée des fonctions du président et des membres du bureau ; cette modification, que vous avez bien voulu adopter, peut avoir d'heureux effets et donner plus de stabilité et d'unité à la direction de notre Société ; je vous remercie, Messieurs, de m'avoir permis de réaliser cette petite réforme.

Digitized by Google

Avant de quitter le fauteuil, laissez-moi me féliciter d'avoir pu proposer à votre choix les membres du nouveau bureau qui sauront donner à notre Compagnie une vitalité nouvelle et qu'il me soit permis d'ajouter, en terminant, que je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage à la haute valeur intellectuelle et morale de mon successeur à la Présidence, ainsi qu'à ses qualités d'aménité parfaite et d'aimable courtoisie.

Messieurs, je déclare installé le bureau de la Société pour les années 1911 et 1912.

ERNEST DADRE.

Digitized by Google

ALLOCUTION

prononcée le 11 Avril 1911

par

M. Joseph REBOUL, Président

à l'occasion de l'installation du bureau de la Société

Je remercie M. Dadre de ses paroles trop élogieuses. Je rends hommage à la maitrise avec laquelle il a présidé à nos réunions durant ces deux dernières années. La distinction de son esprit, sa parole élégante et substantielle, sa parfaite urbanité font en quelque sorte de notre confrère le président né de tout groupement intellectuel auquel il est affilié.

Aussi est-ce une succession bien lourde qui m'échoit. Je n'aurais eu garde de l'accepter si je n'avais compté sur votre bienveillante indulgence et sur l'aide éclairée de mes collaborateurs immédiats du bureau.

Des esprits prévenus, prompts à la critique, je n'ose dire malveillants, se plaisent malicieusement à donner comme fondement, comme raison d'être à notre groupement, je ne sais quelle sorte d'admiration mutuelle qui régnerait parmi nous.

S'il en était ainsi, notre Société constituerait une étrange manifestation de mutualité qui n'a été probablement pas prévue ni même soupçonnée, par les apôtres mutualistes.

J'en appelle sur ce point à notre distingué confrère M. Haon...

En prenant place à ce fauteuil, non sans une inquiète appréhension, je voudrais très brièvе-

Digitized by Google

ment, non pas essayer de confondre nos détracteurs, mais mettre simplement en lumière les aspirations, les besoins mêmes auxquels répondent les sociétés du genre de la nôtre.

L'homme ne vit pas seulement de pain, a-t-on justement dit. Les préoccupations matérielles et professionnelles ne peuvent l'absorber au point d'annihiler en lui le désir d'apprendre, de savoir, et malgré l'étreinte de plus en plus formidable des conditions économiques de la vie, il tend, le labeur quotidien accompli, à libérer son esprit des contingences professionnelles pour se livrer à des spéculations désintéressées d'ordre général. Cette aspiration intellectuelle, ce besoin du cerveau, que tout homme sain porte en lui et qui est d'ailleurs la cause première de tout progrès, est la raison d'être de notre société.

Son but est justement de créer un milieu favorable à cette aspiration en groupant des hommes de professions et d'opinions très diverses mais ayant le commun désir d'échanger des idées dans le domaine des lettres, de l'histoire, des sciences et de l'art et d'apporter ainsi, chacun suivant ses tendances, leur modeste contribution à la pensée universelle.

Messieurs, ne nous laissons pas décourager par les satires et les railleries de nos détracteurs. Ayons à cœur de répandre dans notre laborieuse cité le goût des lettres, l'amour de la science. Affirmons la vitalité de notre société par des séances périodiques aussi rapprochées que possible, par de multiples communications.

A ces fins vous pouvez compter sur la bonne volonté et le dévouement de votre bureau qui, à son tour, fait un chaleureux appel à votre collaboration.

J. REBOUL.

Digitized by Google

POÉSIE

I

Mon Dieu, que je m'ennuie et que la vie est pâle,
Et que je comprends bien, pris d'un dégoût profond,
Ceux qui, le soir d'un jour, se logent une balle
Au bon milieu du front.

SYLVESTRE (*inédit*).

Oh ! les morts sont bien morts !... Et le souvenir vague
Qui survit un moment aux ombres du passé
N'a pas la profondeur de ce pli que la vague
En rentrant dans la mer sur le sable a laissé...

..... Rien plus ne les réveille !
Ce serait grand pitié de les voir revenir,
De nouveau s'atteler à l'œuvre de la veille,
Aux luttes sans merci... — C'est meilleur de dormir.

..... Ils vont sans reconnaître
Les enclos tant aimés, par leurs soins cultivés,
Les murs ensoleillés qui les avaient vu naître,
Gardiens des maux soufferts et des bonheurs rêvés.

Digitized by Google

..... Que l'on soit rose ou chêne,
Que ce soit dans cent ans ou que ce soit demain.
Que la vie ait été de splendeur ou de gêne,
Par des chemins divers c'est toujours même fin.

..... Ce n'est pas pour médire
Des actes dont chacun se plaît à se leurrer,
Mais, les trois quarts du temps, c'est à pouffer de rire ;
A peu près le moyen de ne pas en pleurer.

..... En attendant j'ignore
Si l'on est mieux, là-bas, que dans son vieux fauteuil
A voir tomber le jour ou se lever l'aurore,
En pantoufles, seins nus, du monde ouvrant le seuil.

..... Coudes à la fenêtre,
Fraîche comme un matin, brune comme le soir,
Une fille apparaît, rieuse, folle d'être,
Si curieuse, et penchée en dehors jusqu'à choir.

..... La charmante regarde
Passer l'enterrement sans s'émouvoir beaucoup,
Mais surtout le beau suisse avec sa hallebarde,
En habit flambant rouge et chaîne d'or au cou.

..... On dirait une fresque
De Raphaël ou de Léonard de Vinci
Du mur descendue et je me demande presque
Si le sort, pour un jour, se serait adouci.

Digitized by Google

..... Le pourquoi que j'existe
Fait monter dans mon âme un douloureux émoi,
Et la frayeur me prend en songeant à la liste
Des déserts traversés pour venir jusqu'à moi.

..... Mon pays d'origine
Dut l'être de lumière et de bleus horizons,
Car, dès que le soleil vers le soir s'achemine,
Dans la moelle des os je me sens des frissons.

..... C'est une heure mauvaise
Quand la cime des monts s'enveloppe de nuit ;
A la terre, dans l'air, sur les sens elle pèse.
Serait-ce à mon insu sous ce poids que je suis ?

..... C'est drôle tout de même.
J'y pense quelquefois, et vous peut-être aussi ?
Quand vous aurez trouvé la clef de ce problème,
Vous m'en ferez part si je suis encore ici.

..... C'est tout de même drôle,
Non pas que j'aspire à réformer rien de rien,
N'ayant taille ni goût pour prétendre à ce rôle.
Et puis ?... Et puis ?... Le mieux est l'ennemi du bien.

Digitized by Google

II

Malheur à ceux qui sont à vivre condamnés !
Heureux celui qui tombe
Des bords de son berceau, par une mère ornés
Dans l'oubli de la tombe.

SYLVESTRE (*inédit*).

Je passe ma vie au coin de ma cheminée ;
Les heures tombent là, dans le vide, sans bruits ;
J'oublie au demeurant le jour, le mois, l'année,
Ma parole d'honneur ! et presque si j'y suis.

Autour de moi tout prend une teinte fanée.
En chemin j'ai laissé projets, espoirs, ennuis,
Dans mon fauteuil j'attends la fin de la journée
Et le commencement des éternelles nuits.

Peut-être ai-je mal vu, mais, dans cette existence,
Minces m'ont apparu les sujets de plaisance
Et j'en sors, convaincu

Que c'est une misère, à prendre tant de peine,
Pour vivre quatre jours dans cette boue humaine
Où pourtant j'ai vécu !...

JOSEPH LISBONNE.

Digitized by Google

A SYLVESTRE

O poète, la vie et la mort, dur mystère.
Tel un chêne, debout parmi des arbrisseaux,
Toi, qui pus contempler de fragiles berceaux,
Tu heurtes ces pensers dans ton cœur solitaire.

Notre sort est banal et l'air est délétère ?
Et pourtant tu connus la chanson des oiseaux,
Les rires de la brise et le soupir des eaux
Et cueillis, plus d'un Mai, les fleurs de ton parterre.

Pourquoi ne pas goûter la douceur du chemin
Et, toujours, sans raison, scruter le lendemain ?
Le désespoir au fond de nos recherches couve.

Quand les doutes amers m'assaillent, triomphanst,
Sur deux petits lits blancs je me penche et retrouve
L'illusion charmante aux yeux de mes enfants.

Alcide BLAVET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Centenaire

DU

Tribunal de Commerce d'Alais

NOTICE HISTORIQUE

Le premier Consul d'Alais, au Moyen-Age, n'avait pas le titre de Prévôt des Marchands, comme à Paris ou Lyon. Mais les élus des corporations, qui siégeaient au Conseil de Ville, comptaient parmi eux de nombreux commerçants, mêlés à des artisans et à des hommes occupant des professions libérales. Les Consuls d'Alais avaient d'ailleurs grand souci de tout ce qui touchait à la prospérité commerciale de la ville.

Ainsi, nous voyons qu'en septembre 1403, le pont de Boucoiran ayant été détruit par les eaux, les délégués du Conseil et des seigneurs d'Alais se rendirent dans ce lieu, afin d'y rencontrer les représentants de la municipalité nimoise, avec lesquels ils se concertèrent en vue des réparations à effectuer aux ponts et chemins endommagés.

Nous voyons aussi, en 1423, les Etats du Langue-

Digitized by Google

doc demander l'unification des poids et mesures; les députés d'Alais sont parmi les plus ardents partisans de cette réglementation. D'ailleurs, sans attendre des solutions devant venir d'ailleurs, les Alaisiens décident qu'il n'y aura plus sur leurs marchés qu'un *sétier*, qui servira indistinctement pour les grains, les châtaignes, le sel.

L'administration de la Justice présentait quelque singularité. Les deux co-seigneurs d'Alais, comte et baron, avaient une juridiction semblable dans la commune, et les plaideurs choisissaient à leur gré la juridiction qui leur plaisait. On voit les tiraillements auxquels donnaient lieu de semblables institutions. Heureusement, lorsque l'objet du procès dépassait 40 livres, on pouvait en appeler de la sentence des premiers juges; mais, hélas ! la justice était bien coûteuse, soit devant le *siège d'appeaux* du comte, soit devant le Sénéchal de Nîmes, ou le Parlement de Toulouse.

Il convient de rappeler ici qu'en 1290 les Consuls d'Alais décidèrent la création d'une Ecole de Droit. Trois docteurs réputés furent appelés dans cette ville où ils reçurent un traitement convenable. Les documents font malheureusement défaut au sujet de cette Ecole, qui semble avoir eu, un instant, quelque notoriété.

Dans certaines villes, on retrouve l'existence de juges spéciaux pour les commerçants dès le XII[e] siècle. Ceux-ci avaient en effet reconnu la nécessité de faire trancher leurs différends d'une façon prompte et directe, en évitant les complications de la procédure; les magistrats choisis furent sans doute à l'origine des arbitres désignés par les intéressés. L'institution ne tarda pas à se préciser, surtout étant donné le mouvement d'émancipation des communes aux XII[e] et XIII[e] siècles, et les seigneurs et les rois durent reconnaître une existence légale à cette magistrature émanée du Tiers-Etat. Paris, Saumur, Lyon, Toulouse, Nancy, Dijon,

Digitized by Google

notamment, présentent dans leur histoire d'intéressantes particularités à ce sujet.

Toutefois, il faut arriver à l'an 1563 pour trouver une consécration légale et une détermination des pouvoirs des juges consulaires. Le remarquable Edit que, cette année-là, le chancelier Michel de l'Hôpital fit signer au roi Charles IX, précise le mode d'élection et détermine la compétence de ces juges, qui connaîtront sans appel, jusqu'à 500 livres tournois, « de tous procès ou différends mus entre marchands, pour faits de marchandises seulement, leurs veuves marchandes publiques, leurs facteurs, serviteurs et commettants, tous marchands, soit que lesdits différends procèdent d'obligations, cédules, récépissés, lettres de change ou de crédit, réponses, assurances, transports de dettes ou novations d'icelles, calculs ou erreurs en iceux, compagnies, sociétés ou associations à faire, ou qui se feront ci-après... » Cet édit ordonne aux pouvoirs établis de faire exécuter les jugements rendus par les juges consulaires : « Mandons et commandons à... tous hauts justiciers recevoir les prisonniers qui leur seront baillés en garde... en exécutant les Commissions ou Jugements desdits Juges ou Consuls des Marchands... » L'Edit de 1553 institue aussi les Bourses et Places au change.

A un autre grand ministre, Colbert, était réservé l'honneur de compléter l'œuvre de Michel de l'Hôpital. On n'a pas assez dit que c'est la sagesse administrative et financière de Colbert qui a permis la splendeur et le faste du règne de Louis XIV ; c'est au fils du drapier de Reims, devenu ministre, que le commerce et l'industrie durent des années prospères et un essor merveilleux, arrêtés malheureusement par la Révocation de l'Edit de Nantes.

L'Edit de 1673 contient en substance des dispositions essentielles que l'on retrouve dans le Code de commerce actuel : livres de commerce, sociétés, lettres de change, séparation de biens, faillite, juri-

Digitized by Google

diction des Consuls, tels sont les titres des principaux chapitres de l'édit de Colbert, et cette réglementation est particulièrement intéressante, car elle fixe les usages commerciaux de l'époque où elle fut promulguée.

Le 13 germinal, an IX (3 avril 1801), une commission de sept membres, dont plusieurs négociants, fut chargée par le premier Consul d'élaborer le Code de Commerce. Avant la fin de la même année, le projet était déposé, et le Code fut promulgué en 1807. C'est le 6 octobre 1809 que parut le décret réglementant les Tribunaux de commerce et indiquant les villes où ces Tribunaux seraient établis. Alais fut de ce nombre. Toutefois, le Tribunal d'Alais ne fut installé qu'en 1811. La présente année 1910, avec l'année prochaine, verront donc le centenaire du Tribunal de notre ville, en même temps que celui de nombreux autres Tribunaux de France.

Nous avons parlé de l'ancienne juridiction des Comtes (baillage) et de celle des barons d'Alais (prévoté). Le local où se rendait la justice, et où était en même temps la prison de ville, se trouvait rue Soubeiranne, près la chapelle des Dominicains ou Frères-Prêcheurs (Couvent de la Présentation). C'est dans cet ancien local de justice que le Tribunal de Commerce tint ses premières audiences.

En 1821, les religieuses de la Présentation de Bourg-Saint-Andéol, déjà propriétaires de l'ancien couvent des Dominicains depuis 1816, agrandirent leurs écoles, sur la proposition de l'abbé Taisson, curé d'Alais, et, après entente avec l'administration communale, installèrent leur maison de la Providence, englobant l'ancien local des prisons et des salles de justice. Le Tribunal de Commerce fut alors tenir ses audiences rue d'Avéjan. dans le même immeuble que le Tribunal civil (actuellement Ecole des Maîtres-Mineurs).

Le Palais de Justice actuel, place du Lycée, date de 1860. Sa construction fut votée par le Conseil Géné-

Digitized by Google

ral du Gard en 1858, d'accord avec le Conseil Municipal d'Alais, et il fut entendu que les justices de paix des deux cantons y auraient leurs greffes et y tiendraient leurs audiences. Le Tribunal de Commerce commença à siéger dans ce nouveau Palais de Justice en 1864.

Les membres du premier Tribunal de Commerce d'Alais furent nommés par décret du 21 août 1811. Ce sont MM. Paul-Louis Rocheblave aîné, président; Renaud-Pellet, Bonnal-Olive et Auguste Silhol, juges; Louis Dhombres et J.-B Pagès, juges-suppléants. Par un Arrêt du 26 septembre de la même année, la Cour d'Appel de Nimes délégua le Tribunal Civil d'Alais pour recevoir le serment de ces magistrats, dispensés ainsi de se rendre à Nîmes. Leur prestation de serment eut lieu le 4 octobre 1811, dans une audience spéciale.

La première audience du Tribunal de Commerce fut tenue le 9 octobre 1811.

Les audiences eurent lieu d'abord plusieurs jours par semaine, selon que le nécessitaient les procès, tantôt le samedi seulement, tantôt le mercredi et le samedi; actuellement, il n'y a qu'une audience principale, le samedi matin, des audiences supplémentaires ayant lieu lorsque cela est nécessaire à d'autres jours, en dehors des réunions de créanciers pour les faillites ou liquidations judiciaires.

Voici maintenant des tableaux indiquant les statistiques annuelles des affaires dont s'est occupé le Tribunal de Commerce d'Alais.

Digitized by Google

Nombre de jugements de toute nature rendus au cours des années suivantes :

Années	Jugements	Années	Jugements
1820	306	1860	793
1825 (minimum)	232	1870	295
1830	413	1880	311
1840	383	1890	285
1850	635	1900	419
1858 (maximum)	1099	1909	396

Le nombre des affaires soumises au Tribunal est généralement allé en augmentant, surtout de 1840 à 1867, sauf quelques variations annuelles. Jusqu'à cette époque, la loi de contrainte par corps donnait aux condamnations prononcées par les Tribunaux de Commerce une dure sanction. L'abolition de cette contrainte par la loi de 1867 eut pour effet de diminuer sensiblement le nombre d'affaires portées devant les Tribunaux Civils ou de Commerce, lorsque ces affaires devaient aboutir seulement à une condamnation à payer.

Déclarations de Faillites ou de Liquidations judiciaires ouvertes au cours des années suivantes :

Années	Faillites	Années	Faillites	Liquid. Judic.
1850	4	1890	16	3
1860	9	1895	26	4
1870	4	1900	20	3
1880	10	1905	21	4
		1909	15	3

Digitized by Google

Le Tribunal d'Alais s'est en général montré assez sévère à l'égard des débiteurs qui ne font pas honneur à leurs engagements. Le nombre des faillites déclarées n'est pas un indice d'une mauvaise situation commerciale de la région, mais plutôt de la sévérité du Tribunal, le nombre des protêts dressés dans la région d'Alais pour non payement étant relativement peu élevé.

Le Tribunal de Commerce d'Alais est composé, depuis l'origine, de : un président, trois juges et deux juges-suppléants. Quatre syndics-liquidateurs sont chargés, à tour de rôle, des opérations concernant les faillites ou liquidations judiciaires.

Pour compléter cette étude, nous donnons ci-dessous la liste des Présidents du Tribunal. Leur dévouement, la compétence et le soin avec lesquels ils ont rempli leurs fonctions, ont valu à ces magistrats une juste considération de leurs concitoyens. La carrière consulaire de plusieurs d'entre eux fut d'ailleurs d'assez longue durée, et certains ont occupé la présidence d'une manière particulièrement remarquable.

Digitized by Google

Liste des Présidents du Tribunal de Commerce d'Alais

Noms	Date de leur installation
MM.	
ROCHEBLAVE Paul-Louis (Aîné). . . .	1811
ROCHEBLAVE Jean-Louis.	1815
BONNAL Antoine.	1817
PAGÈS Jean-Baptiste	1822
SILHOL Auguste.	1824
BONNAL Antoine. . . . . (2e fois)	1826
SILHOL Auguste. . . . . (2e fois)	1829
BERTHEZENNE Jean-Augustin 1er Juge-Président	1833
SILHOL Auguste. . . . . (3e fois)	1834
BONNAL Julien.	1835
SILHOL Auguste. . . . . (4e fois)	1837
BONNAL-FRAISSINET François-Etienne.	1839
SILHOL Auguste. . . . . (5e fois)	1842
SILHOL Auguste. . . . . (6e fois)	1844
BONNAL-FRAISINET Fr.-E. . (2e et 3e fois)	1846 et 1848
ANTOINE Edouard. . . . . 1er Juge-Président	1850
BONNAL-FRAISINET Fr.-E. . (4e et 5e fois)	1853 et 1855
BONNAL Edouard. . . . . (1e et 2e fois)	1857 et 1859
SILHOL Alphonse (1e et 2e fois) 30 nov.	1861 et 1864
BONNAL Edouard (3e et 4e fois) 3 mars	1866 et 1868
SILHOL Alphonse (3e et 4e fois) 8 janv.	1870 et 1872
FRANCEZON Frédéric. . . . . 21 fév.	1874
CHALON Hippolyte. . . (2e fois) 2 janv.	1875 et 1877
CAUMEL Louis. . . . . 3 mai	1879

Digitized by Google

MARTEL Louis. . . . . 5 fév. 1881
MARTEL-TEULON Louis. (2e fois) 24 fév. 1883
MARTEL-TEULON Louis. (3e fois) 17 janv. 1885
TEISSONNIÈRE Albin. . . . . 26 mars 1887
MARTEL-TEULON Louis (4e fois) 5 janv. 1889
MARTEL-TEULON Louis (5e fois) 24 janv. 1891
NÈGRE-GAY Hippolyte (1e et 2e fois) 2 janv. 1893 et 1895
ANTOINE Emile. . . . . 16 janv. 1897
ANTOINE Emile. . . . . (2e fois) 14 janv. 1899
BLAVET Antoine. . . . . 12 janv. 1901
BLAVET Antoine. . . . (2e fois) 17 janv. 1903
ANTOINE Emile . . . . (3e fois(7 janv. 1907
ANTOINE Emile . . . . (4e fois) 5 janv. 1907
PONCET Honoré . . . . . 30 janv. 1909

Le premier Greffier du Tribunal fut M. Jean Gontier père (1811), auquel succéda son fils, Auguste Gontier, en 1840. Le Greffier actuel, M. Paul Rouïre, troisième titulaire de cette charge, remplit ses fonctions depuis 1886, avec une compétence reconnue de chacun.

Cent ans après la fondation du Tribunal de Commerce, un décret du 30 avril 1909 a créé la Chambre de Commerce d'Alais. Un nouveau décret, du 26 février 1910, complète le premier en divisant les électeurs, industriels ou commerçants, en trois catégories qui seront représentées chacune par quatre membres de la Chambre.

Plusieurs Associations professionnelles, établies dans la région, complètent l'organisation de l'Industrie ou du Commerce.

L'activité qui règne dans l'arrondissement d'Alais, l'esprit de travail, d'ordre et d'économie qui sont le fond du caractère cévenol, continueront à procurer à cette contrée, nous n'en doutons pas, la prospérité à laquelle elle est en droit de prétendre. Quels que soient les hommes qui seront appelés à

Digitized by Google

faire partie de la Chambre de Commerce d'Alais, ils auront à cœur, nous en sommes persuadé, de concourir à un plus grand développement des affaires de notre région, par une étude approfondie de ses ressources et de ses besoins, par l'organisation sage et progressive de tous les moyens qui peuvent amener une plus grande prospérité. L'arrondissement d'Alais, qui n'est que d'une richesse agricole moyenne, doit compter surtout sur les revenus de l'industrie : des grandes industries de la région, mines, métallurgie, filature, et aussi de ces nombreuses industries d'importance diverse qui sont surtout appelées à se développer et qui, par leur variété, doivent assurer au commerce régional des ressources bien établies autant que régulières.

Gabriel HAON.

Digitized by Google

L'ENTOMOLOGISTE HENRI FABRE

et son Œuvre

Je dois à une fâcheuse grippe contractée au cours de l'hiver 1904, et aussi à la bonne amitié d'un universitaire, le bonheur d'avoir découvert un grand homme : la grippe me procura des loisirs et mon obligeant ami un modeste volume signé Jean-Henri Fabre, ayant pour titre *Souvenirs Entomologiques*.

Je pris le volume offert sans enthousiasme, m'attendant à y trouver classifications ennuyeuses d'insectes, sèches descriptions, noms rébarbativement scientifiques ; bref, je me dis en le recevant : Voilà qui sera tout indiqué pour avoir raison d'une insommie rebelle. L'auteur était pour moi, comme pour bien d'autres, un « illustre inconnu ». J'appris simplement de mon ami qu'il avait longtemps professé au lycée d'Avignon et consacré ses loisirs à des recherches entomologiques. Mon aimable universitaire ne m'en fit d'ailleurs qu'un éloge discret voulant me laisser sans doute tout le plaisir de découvrir moi-même Henri Fabre.

L'ennui de la solitude aidant, j'eus cependant la curiosité de feuilleter l'ouvrage ; je me rendis compte qu'il ne contenait aucune classification mais une série de récits sur différents insectes. Le premier chapitre étant justement consacré à un hôte assidu de la plage mondaine de Palavas, qui m'était connu, le scarabée sacré, je m'imposai le sacrifice de le lire, par pure courtoisie pour qui avait voulu m'obliger,

Digitized by Google

avec la pensée bien arrêtée de m'en tenir là. Et c'est ainsi que je pris contact avec Fabre par le coléoptère cher à l'ancienne Egypte !

Je fus émerveillé par la lecture de ce premier récit et le volume, ouvert avec indifférence, fut lu, relu et spirituellement dévoré pendant plusieurs veillées ; un second volume du même auteur ayant même titre fut mis à ma disposition ; comme le premier il fut rapidement lu, puis longuement médité. Renseignements pris, Henri Fabre avait écrit une série de volumes sous le titre de *Souvenirs entomologiques*. L'idée de me procurer l'ouvrage fut immédiatement mise à exécution. Je devins ainsi l'heureux possesseur des dix volumes qui forment la série des Souvenirs [1]. Et depuis lors leur lecture absorbe délicieusement les trop rares loisirs que je parviens à arracher au tourbillon des affaires.

Telle est, Messieurs, la genèse de mon admiration sans bornes pour H. Fabre. Vous m'excuserez de vous l'avoir rapportée : chacun de nous aime à rappeler les circonstances heureuses de sa vie et ce fut pour moi une grande joie intellectuelle de découvrir Fabre.

* * *

Quand j'affirme avoir découvert Henri Fabre, vous entendez bien que cette découverte est toute relative et se rapporte à la modeste personne du profane que je suis. Comme savant, l'illustre entomologiste était connu depuis longtemps des princes de

(1) *Souv. Ent.* Etudes sur l'instinct et les mœurs des Insectes. Librairie Delagrave.

Digitized by Google

la science. Il raconte lui-même dans les Souvenirs comment il a correspondu avec Darwin, notamment à propos d'expériences sur le sens de la direction chez les insectes. Dans son ouvrage fondamental *les Origines des Espèces*, le grand naturaliste anglais parle de « l'observateur inimitable » d'Avignon et fait état de plusieurs de ses observations [1] Le plus près disciple et l'ami de Darwin, Romanes, dans un livre consacré à *l'Evolution Mentale chez les animaux* [2] ne cache pas l'embarras où le mettent certaines observations du naturaliste d'Avignon pour déterminer le mode d'évolution de l'instinct chez certains insectes. D'autre part, de nombreuses communications aux Annales des Sciences naturelles ont assuré la notoriété de Fabre dans le monde scientifique. Mais, il faut bien le reconnaître, notre naturaliste méridional était peu connu du monde des profanes et il a fallu l'hommage officiel qui lui a été récemment rendu publié par la presse, pour révéler au grand public l'existence de ce grand savant dans son Ermitage de Serignan.

Je voudrais aujourd'hui, malgré mon insuffisance à tous les points de vue, honorer dans la mesure de mes faibles moyens, un grand homme encore trop ignoré, en vous parlant de lui et de son œuvre. Et le meilleur moyen de suppléer à mon insuffisance sera de le faire parler lui-même en puisant dans le riche écrin des *Souvenirs*.

* * *

Fabre n'a pas étudié les insectes au point de vue de leur classification, de leur structure intime, de

(1) *Origine des Espèces*, Edition Schleiler frères, pages 95, 290, 529.

(2) *Traduction Française* de H. Parigny, Rimwald éditeur.

Digitized by Google

leur anatomie ; il a étudié et observé l'insecte vivant ; il a surpris les secrets les plus cachés de la vie de ces humbles. Et certes, ce n'est pas là chose facile. Il faut une volonté peu commune, une énergie presque surhumaine pour entrer en communication avec les insectes, pour les faire parler. Ecoutez plutôt :

« Les secrets de la nature vivante, non ceux de la « structure anatomique, mais bien ceux de la vie « en action, de l'instinct surtout, font à l'observateur « des conditions... difficultueuses et délicates. Loin « de pouvoir disposer de son temps, on est esclave « de la saison, du jour, de l'heure, de l'instant même. « Si l'occasion se présente, il faut, sans hésiter, la « saisir au passage, car de longtemps peut-être ne « se présentera-t-elle plus. Et comme elle se pré- « sente d'habitude au moment où l'on y songe le « moins, rien n'est prêt pour en tirer avantageuse- « ment profit. Il faut, sur le champ, improviser son « petit matériel d'expérimentation, combiner ses « plans, dresser sa tactique, imaginer ses ruses, « trop heureux encore si l'inspiration arrive assez « promptement pour vous permettre de tirer parti « de la chance offerte. Cette chance, d'ailleurs, ne « se présente guère qu'à celui qui la recherche. Il « faut l'épier patiemment des jours et puis des « jours, ici sur des pentes sablonneuses exposées « à toutes les ardeurs du soleil, là dans l'étuve de « quelque sentier encaissé entre de hautes berges, « ailleurs sur quelque corniche de grès dont la so- « lidité n'inspire pas toujours confiance. S'il vous « est donné de pouvoir établir votre observatoire « sous un maigre olivier, qui fait semblant de vous « protéger contre les rayons d'un soleil implacable, « bénissez le destin qui vous traite en sibaryte : « Votre lot est un Eden. » (1)

(1) *Souv, Ent.*, 1er vol. page 133.

Digitized by Google

A toutes ces difficultés d'observation en plein champ viennent s'ajouter l'interrogatoire du garde champêtre intrigué, les réflexions des importuns passants ; témoin cette fraîche anecdote de Provence.

« Dès le jour je suis en embuscade, assis sur une « pierre, au fond d'un ravin. Le Sphex languedo- « cien est le sujet de ma matinale visite. Un groupe « de trois vendangeuses passe, se rendant au tra- « vail. Un coup d'œil est donné à l'homme assis, « qui paraît absorbé dans ses réflexions. Un bon- « jour même est donné et poliment rendu. Au cou- « cher du soleil les mêmes vendangeuses repas- « sent, les corbeilles pleines sur la tête. L'homme « est toujours là assis sur la même pierre, les re- « gards fixés sur le même point. Mon immobilité, « ma longue persistance en ce point désert, durent « vivement les frapper. Comme elles passaient de- « vant moi, je vis l'une d'elles se porter le doigt au « front, et je l'entendis chuchoter aux autres : « Un « paure inoucènt, pecaïre ! ». Et toutes les trois se « signèrent. » (1)

La sagacité, l'ingéniosité, la patiente obstination de l'observateur émerveillent le lecteur des Souvenirs. Malgré de rudes épreuves, malgré le souci du pain quotidien, Fabre — aujourd'hui presque nonagénaire — ne cesse de poursuivre ses expériences durant le cours de sa longue existence. Dès l'âge de six ans s'éveille en lui la curiosité scientifique et la passion des choses de l'insecte, sur les plateaux granitiques du Rouergue, dans une ferme isolée parmi les genêts et les bruyères où son aïeul l'a recueilli pour alléger d'une bouche le pauvre ménage de ses parents (2). Plus tard il consacre ses loi-

(1) *Souv. Ent.*, 1er volume, page 136.
(2) *Souv. Ent.* 6e vol. pages 33 et suivantes.

Digitized by Google

sirs de professeur au collège de Carpentras et au lycée d'Avignon à ses chères études entomologiques. Puis, dès qu'une aisance relative le lui permet, après quarante années de labeur incessant, de lutte contre ce mal impitoyable qu'il appelle « l'impécuniosité », il devient l'ermite de Serignan. Là, dans la solitude de ce petit village, il a enfin obtenu le laboratoire nécessaire à ses études : « une étendue inculte, caillouteuse, abandonnée à la végétation du thym. ».. « un harmas ». Voici comment il célèbre cet heureux évènement.

« C'est là ce que je désirais, *hoc erat in votis* : un « coin de terre, oh ! pas bien grand, mais enclos et « soustrait aux inconvénients de la voie publique ; « un coin de terre abandonné, stérile, brûlé par le « soleil, favorable aux chardons et aux hyménop- « tères. Là, sans crainte d'être troublé par les pas- « sants, je pourrais interroger l'ammophile et le « sphex, me livrer à ce difficultueux colloque dont « la demande et la réponse ont pour langage l'expé- « rimentation ; là, sans expéditions lointaines qui « dévorent le temps, sans courses pénibles qui « énervent l'attention, je pourrais combiner mes « plans d'attaque, dresser mes embûches et en sui- « vre les effets chaque jour, à toute heure. *Hoc erat* « *in votis* : oui c'était là mon vœu, mon rêve, tou- « jours caressé, toujours fuyant dans la nébulosité « de l'avenir.

« Aussi n'est-il pas commode de s'accorder un la- « boratoire en plein champ, lorsqu'on est sous l'é- « treinte du terrible souci du pain de chaque jour. « Quarante ans j'ai lutté avec un courage inébranla- « ble contre les mesquines misères de la vie ; et le « laboratoire tant désiré est enfin venu. Ce qu'il « m'a coûté de persévérance, de travail acharné, je « n'essaierai pas de le dire. Il est venu, et avec lui, « condition plus grave, peut-être un peu de loisir.

Digitized by Google

« Je dis peut-être, car je traîne toujours à la jambe « quelques anneaux de la chaîne de forçat Le vœu « s'est réalisé. C'est un peu tard, ô mes beaux in- « sectes ! je crains bien que la pêche ne me soit « présentée alors que je commence à n'avoir plus « de dents pour la manger. Oui, c'est un peu tard : « les larges horizons du début sont devenus voûte « surbaissée, étouffante, de jour en jour plus rétré- « cie. Ne regrettant rien dans le passé, sauf ceux « que j'ai perdus, ne regrettant rien, pas même mes « vingt ans, n'espérant rien non plus, j'en suis à ce « point où brisé par l'expérience des choses, on se « demande s'il vaut bien la peine de vivre.

« Au milieu des ruines qui m'entourent, un pan « de mûr reste debout, inébranlable sur sa base bâ- « tie à chaux et à sable ; c'est mon amour pour la « vérité scientifique. Est-ce assez, ô mes indus- « trieux hyménoptères, pour entreprendre d'ajouter « dignement encore quelques pages à votre histoi- « re ? Pourquoi aussi vous ai-je délaissés si long- « temps ? Des amis me l'ont reproché Ah ! dites « leur à ces amis qui sont à la fois les vôtres et les « miens, dites-leur que ce n'était pas oubli de ma « part, lassitude, abandon ; je pensais à vous ; j'étais « persuadé que l'antre du Cerceris avait encore de « beaux secrets à nous apprendre, que la chasse du « Sphex nous ménageait de nouvelles surprises. « Mais le temps manquait ; j'étais seul, abandonné, « luttant contre la mauvaise fortune. Avant de phi- « losopher fallait-il vivre. » (1)

Cette plainte échappée au cœur du savant et qui s'exhale en des accents si douloureusement sincères est la plainte de l'apôtre de la vérité scientifique redoutant de ne plus avoir devant lui le temps nécessaire aux investigations qui depuis sa

(1) *Souv. Ent.*, 2e vol. page 1.

Digitized by Google

plus tendre jeunesse sollicitent son esprit, à la confirmation de solutions entrevues mais qu'il faut confirmer par l'expérience ; Fabre avait en effet dépassé la cinquantaine quand il se retira à Sérignan. Mais cette quasi-désespérance de la vie n'a été certainement et fort heureusement que passagère. Aurait-il pu si bien chanter la vie dans ses manifestations les plus obscures, s'il ne l'avait aimée, celui que Rostand a justement appelé le Virgile des insectes ! et Mistral « l'Homère des petits ».

Ses récits nous captivent parce qu'ils sont vivants. Le lecteur assiste véritablement à ses découvertes, partage ses fatigues d'observateur, ses émotions de savant, discute avec lui ; les lieux d'observation lui apparaissent avec une saisissante réalité : le plateau des Angles, le bois des Issarts dans la région Avignonnaise, les chemins creux de Carpentras, l'harmas, le jardin qui lui succède, les carrières abandonnées des collines Serignanaises. Il participe à la vie de ces minuscules bestioles, à leurs travaux si variés ; il est tout étonné d'y découvrir des mineurs, des tisserands, des ourdisseurs, des meuniers, des maçons, des perceurs de bois et aussi... des parasites. Il prend part à de savantes chasses, est témoin de drames poignants, de véritables idylles amoureuses, d'atroces mœurs nuptiales. Et, captivé par l'écrivain, il ne voit pas tout d'abord le savant et le profond philosophe. Il est si rare en effet qu'une œuvre de science soit aimable et attrayante pour les profanes ! Aussi n'a-t-on pas manqué de faire grief à Henri Fabre de ses brillantes qualités d'écrivain ; on a reproché à ses livres de manquer d'allure scientifique. Dédaigneux de ces vaines critiques, résultat de sots préjugés mesurant le degré de science à l'obscure sécheresse de style, le Maître a continué sa tâche imprimant à son œuvre l'empreinte de sa vigoureuse personnalité.

Digitized by Google

« D'autres, dit-il, m'ont reproché mon langage qui « n'a pas la solennité, disons-mieux, la sécheresse « académique. Ils craignent qu'une page qui se lit « sans fatigue ne soit pas toujours l'expression de « la vérité. Si je les en croyais, on n'est profond « qu'à la condition d'être obscur. Venez ici, tous « tant que vous êtes; vous les porte-aiguillon et « vous les cuirassés d'élytres, prenez ma défense et « témoignez en ma faveur. Dites en quelle intimité « je vis avec vous, avec quelle patience je vous ob- « serve, avec quel scrupule j'enregistre vos actes. « Votre témoignage est unanime : oui, mes pages « non hérissées de formules creuses, de savantas- « ses élucubrations, sont l'exact narré des faits ob- « servés, rien de plus, rien de moins ; et qui vou- « dra vous interroger à son tour obtiendra mêmes « réponses.

« Et puis, mes chers insectes, si vous ne pouvez « convaincre ces braves gens parce que vous n'a- « vez pas le poids de l'ennuyeux, je leur dirai à « mon tour : Vous éventrez la bête et moi je l'étudie « vivante ; vous en faites un objet d'horreur et de « pitié, et moi je la fais aimer; vous travaillez dans « un atelier de torture et de dépècement, j'observe « sous le ciel bleu, au chant des cigales, vous « soumettez aux réactifs la cellule et le protoplasme, « j'étudie l'instinct dans ses manifestations les plus « élevées ; vous scrutez la mort, je scrute la vie... « Et voilà pourquoi, tout en restant dans le scru- « puleux domaine du vrai, je m'abstiens de votre « prose scientifique, qui, trop souvent, hélas ! « semble empruntée à quelque idiome de Hu- « rons ». (1)

Je dois en faire ici l'aveu, après la lecture du premier volume des Souvenirs, lecture si savoureuse,

(1) *Souv. Ent.* 2e vol. page 3.

Digitized by Google

si facile, j'ai moi-même cédé au préjugé : je me suis tout d'abord quelque peu défié du savant pour n'admirer que l'écrivain. Mais, chemin faisant, la scrupuleuse probité du Maître dans ses expériences, le souci qu'il apporte à éliminer toute chance d'erreur en les multipliant, son désintéressement absolu, son humilité même ont bientôt effacé cette première impression. L'esprit scientifique domine l'écrivain et — chose plus rare — l'imagination même du poète. Dans un recit consacré à la vie et aux mœurs de la Cigale, Fabre fait justice de l'antique légende venue de l'Inde, importée en Grèce, et immortalisée par notre bon La Fontaine : La Cigale n'est pas une artiste insouciante de l'avenir : la bise venue elle n'a jamais pu implorer sa laborieuse voisine ; c'est au contraire la Fourmi qui au temps chaud exploite sans scrupule la débonnaire Cigale. Et pour mieux la réhabiliter, Fabre rétablit les faits avec une rigoureuse exactitude scientifique dans la forme même où elle a été calomniée, dans une délicieuse pièce de vers où apparaissent avec éclat toute la puissance d'expression, toute la richesse d'images de la langue provençale :

Digitized by Google

LA CIGALO ET LA FOURNIGO

I

Jour de Diéu, queto caud ! Bèu tèms pèr la cigalo,
Que, trefoulido se regalo
D'uno raisso de fiò. Bèu tèms pèr la meissoun.
Dins lis erso d'or, lou segaire,
Ren plega, pitre au vent, rustico e canto gaire ;
Dins soun gousiè, la set estranglo la cansoun.

Tèms benesi pèr tu. Dounc, ardit ! Cigaleto,
Fai-lei brusi, ti chimbaleto,
E brandusso lou ventre à creba ti mirau.
L'Ome enterin mando la daio,
Que vai balin-balan de longo e que dardaio
L'uiau de soun acié sus li rous espigau.

LA CIGALE ET LA FOURMI.

Jour de Dieu, quelle chaleur ! Beau temps pour la Cigale, qui, folle de joie, se régale d'une averse de feu ; beau temps pour la moisson. Dans les vagues d'or, le moissonneur, reins ployés, poitrine au vent, travaille dur et ne chante guère. Dans son gosier la soif étrangle la chanson.

Temps béni pour toi. Donc, hardi, Cigale mignonne, fais-les bruire tes petites cymbales et trémousse le ventre à crever tes miroirs. L'homme cependant lance la faux qui va continuellement oscillante, fait rayonner l'éclair de son acier sur les roux épis.

Digitized by Google

Plen d'aigo pèr la pèiro et tampouna d'erbiho
Lou coufié sus l'anco pendiho.
Se la pèiro es au frès dins sou estui de bos
E se de longo es abèurado,
L'Ome barbelo au fiò d'aqueli souleiado
Que fan bouli de fes la mesoulo dis os,

Tu, Cigalo, as un biais pèr la set : dins la rusco,
Tendro e jutouso duno busco,
L'aguio de toun bè cabusso e cavo un pous.
Lou sirò monto pèr la draio.
T'amourres à la font melicouso que raio,
E dòu sourgènt sucra bèves lou teta-dous,

Quiston un chicouloun de rèn ; pièi de ti rèsto
Soun plus countènt, ausson la tèsto
E volon tout. L'auran. Sis arpioun en rastèu

Pleine d'eau pour la pierre et tamponnée d'herbages, la cuvette pendille sur la hanche. Si la pierre est au frais dans son étui de bois, sans cesse abreuvée, l'homme halète au feu de ces coups de soleil qui font bouillir parfois la moëlle des os.

Toi, Cigale, tu as une ressource pour la soif, dans l'écorce tendre et juteuse d'un rameau, l'aiguille de ton bec plonge et fonce un puits, le sirop monte par l'étroite voie. Tu t'abouches à la fontaine mielleuse qui coule, et du suintement sucré tu bois l'exquise lampée.

Mais pas toujours en paix, oh ! que non; des voisins, voisines ou vagabonds, t'ont vue creuser le puits. Ils ont soif,

Digitized by Google

Te gatihon lou bout de l'alo.
Sus ta larjo esquinasso es un monto-davalo,
T'aganton pèr lou bè, li bano, lis artèu.

Mai pas toujours en pas, oh ! que nàni : de laire,
Vesin, vesino o barunlaire,
T'an vist cava lou pous. An set, vènon doulènt,
Te prène un degout pèr si tasso.
Mesfiso-te, ma bello ; aqueli curo-biasso,
Umble d'abord, soun lèu de gusas insoulènt.

Tiron d'eici, d'eila. L'impatiènci te gagno.
Pst ! Pst ! d'un giscle de pissagno
Aspèrges l'assemblado e quites lou ramèu.
T'en vas bèn liuen de la racaio,
Que t'a rauba lou pous, e ris, e se gougaio,
E se lipo li brego enviscado de mèu.

---

ils viennent, dolents, te prendre une goutte pour leurs tasses. Méfie-toi, ma belle : ces vide-besace, humbles d'abord, sont bientôt des gredins insolents.

Ils quêtent une gorgée de rien, puis de tes restes ils ne sont plus satisfaits, ils relèvent la tête, et veulent le tout. Ils l'auront. Leurs griffes en râteau te châtouillent le bout de l'aile. Sur ta large échine, c'est un monte-descend, ils te saisissent par le bec, les cornes, les oreilles.

Ils tirent d'ici, de là, l'impatience te gagne. Pst ! Pst ! d'un jet d'urine, tu asperges l'assemblée et tu quittes le rameau. Tu t'en vas bien loin de la racaille qui t'a dérobé le puits, et rit et se gaudit, et se lèche les lèvres engluées de miel.

Digitized by Google

Or d'aqueli boumian abèura sens fatigo,
Lou mai tibous es la fournigo.
Mousco, cabrian, guèspo e tavan embana,
Espeloufi de touto meno,
Costo-en-long qu'à toun pous lou souleias ameno,
N'an pas soun testardiga à te faire enana

Per t'esquicha l'artèu, te coutiga lou mourre,
Te pessuga lou nas, pèr courre
A l'oumbro de toun ventre, osco ! degun la vau,
Lou marrit-pèu prend pèr escalo
Une patto e te monto, ardido, sus lis alo.
E s'espasso, insoulènto, e vai d'amount d'avau.

II

Aro veici q'ues pas de crèire.
Ancian tèms, nous dison li rèire,

Or de ces bohémiens abreuvés sans fatigue, le plus tenace est la fourmi. Mouches, frelons, guêpes, scarabées cornus, aigrefins de toutes espèces, fainéants qu'à ton puits le gros soleil amène, n'ont pas son entêtement à te faire partir.

Pour te presser l'orteil, te chatouiller la face, te pincer le nez, pour courir à l'ombre de ton ventre, vraiment nul ne la vaut. La coquine prend pour échelle une patte et monte, audacieuse, sur les ailes, elle s'y promène, insolente et va d'en haut d'en bas.

Maintenant voici qui n'est pas à croire. Autrefois, nous disent les anciens, un jour d'hiver la faim te prit : le front

Digitized by Google

Un jour d'ivèr, la fam te prenguè. Lou front bas
E d'escoundoun anères vèire,
Dins si grand magasin, la fournigo, eila-bas.

L'endrudido au soulèu secavo,
Avans de lis escoundre en cavo,
Si blad qu'aviè mousi l'eigagno de la niue.
Quand èron lest lis ensacavo.
Tu survènes alors émé de plour is iue.

Ié dises : Fai bèn fre, l'aurasso
D'un caire à l'autre me tirasso
Avanido de fam, à toun riche mouloun
Laisso-me prène pèr ma biasso.
Te lou rendrai segur au bèu tèms di meloun.

---

bas et en cachette, tu allas voir, dans ses grands magasins, la fourmi sous terre.

L'enrichie au soleil séchait, avant de les cacher en cave, ses blés qu'avaient moisis la rosée de la nuit. Quand ils étaient prêts, elle les mettait en sac. Tu surviens alors avec des pleurs aux yeux.

Tu lui dis : " Il fait bien froid, la bise d'un coin à l'autre me traîne, mourante de faim. A ton riche monceau laisse-moi prendre pour ma besace, je te rendrai bien sûr au beau temps des melons.

Digitized by Google

Presto-me un pau de gran. Mai, bouto,
Se creses que l'autro t'escouto.
T'enganes. Di gros sa rèn de rèn sara tiéu.
" Vai-t'en plus liuen rascla de bouto,
Crebo de fam l'ivèr, tu que cantes l'estiéu. "

Ansin charro la fablo antico
Pèr nous counseia la pratico
Di sarro-piastro, urous de nousa li courdoun
De si bourso. Que la coulico
Rousigue la tripaio en aqueli coudoun !

Me fai susa, lou fabulisto,
Quand dis que l'ivèr vas en quisto
De mousco, verme, gran, tu que manges jamai
De blad ! Que n'en fariès, ma fisto ;
As ta font melicouso e demandes rèn mai.

Prête-moi un peu de grain. " Mais va, si tu crois que l'autre t'écoute, tu te trompes. Des gros sacs, tu n'auras rien de rien. "File plus loin, va racler des tonneaux, toi qui chantes l'été."

Ainsi parle la fable antique pour nous conseiller la pratique des grippe-sous, heureux de nouer les cordons de leurs bourses... Que la colique ronge les entrailles à ces sots.

Il m'indigne, le fabuliste, quand il dit que l'hiver tu vas en quête de mouches, vermisseaux, grains, toi qui ne manges jamais. Du blé ! Qu'en ferais-tu, ma foi. Tu as ta fontaine mielleuse, et tu ne demandes rien de plus.

Digitized by Google

Que t'enchau l'ivèr ? Ta famiho
A la sousto en terro soumiho,
E tu dormes la som que n'a ges de revèi ;
Toun cadabre toumbo en douliho.
Un jour, en tafurant la fournigo lou vèi.

De ta magro péu dessecado
La marriasso fai becado ;
Te curo lou perus, te chapouto à moucèu,
T'encafourno pèr car-salado,
Requisto prouvisioun, l'ivèr, en tèms de nèu.

Vaqui l'istòri veritablo
Bèn liuen dóu conte de la fablo.
Que n'en pensas, canèu de sort !
O ramassaire de dardeno,
Det croucou, boumbudo bedeno
Que gouvernas lou mounde emé lou cofre-fort.

Que t'importe l'hiver ! Ta famille à l'abri sous terre sommeille, et tu dors le somme qui n'a pas de réveil. Ton cadavre tombe en loque. Un jour en furetant, la fourmi le voit.

De ta maigre peau desséchée la méchante fait curée, elle te vide la poitrine, elle te découpe en morceaux, elle t'emmagasine pour salaison, provision de choix, l'hiver, en temps de neige.

Voilà l'histoire véritable bien loin du dire de la Fable. Qu'en pensez-vous, sacrebleu ! O ramassseurs de liards, doigts crochus, bombées bedaines, qui gouvernez le monde avec le coffre-fort ?

Digitized by Google

Fasès courre lou brut, canaio,
Que l'artisto jamai travaio
E dèu pati, lou bedigas.
Taisas-vous dounc, quand di lambrusco
La Cigalo a cava la rusco,
Raubas soun bèure, e pièi, morto, la rousigas. (1)

* * *

Je ne puis vous rapporter ici les merveilleuses découvertes entomologiques de Fabre. Je voudrais simplement essayer d'en dégager toute la portée qui s'étend bien au-delà du domaine spécial de l'entomologie. Et, puisque votre indulgente attention me le permet, je vais faire une rapide incursion dans ce que j'appellerai la philosophie entomologique d'Henri Fabre.

Les manifestations psychiques de nos frères inférieurs constituent un problème sur lequel depuis longtemps philosophes et naturalistes émettent des hypothèses et disputent à l'envie. Quelle est la cause de ces manifestations ? L'âme animale — et par le mot âme il faut scientifiquement entendre l'ensemble des facultés intellectuelles — est-elle de mè-

---

Vous faites courir le bruit, canaille, que l'artiste jamais ne travaille et qu'il doit pâtir, l'imbécile. Taisez-vous donc, quand des lambrusques la cigale a forcé l'écorce, vous lui dérobez son boire, et puis, morte, vous la rongez. (1)

(1) *Souv. Ent.* 5e vol. page 223.

Digitized by Google

me nature que l'âme humaine ? Ne diffère-t-elle de celle-ci qu'au seul point de vue du degré de développement ?

Les tendances scientifiques modernes paraissent incliner dans le sens de l'affirmative ; c'est là d'ailleurs une conséquence du transformisme, du moins si le transformisme est admis comme conséquence ou même comme argument de l'hypothèse du matérialisme. (Car il y a aujourd'hui des transformistes spiritualistes). Je dois ajouter, pour ne pas trop nous humilier, que si les savants naturalistes modernes admettent qu'il n'y a pas de différence essentielle entre l'intellect humain et l'intellect animal, ils sont unanimes à reconnaître qu'au point de vue de leur développement respectif une distance infinie les sépare. Quelles que soient donc les conclusions particulières d'un chacun, nous sommes tous d'accord pour planer bien au-dessus de l'animalité.

De son ermitage de Serignan, l'illustre Maître a essayé par ses expériences de remonter le courant scientifique moderne ; il a trouvé dans la vie, dans le savant instinct des êtres minuscules qu'il étudie de sérieux arguments contre ce qu'il appelle « les Hautes Théories » les Théories à la mode. »

Si au point de vue de l'organisation physiologique, il est relativement facile de constater dans l'échelle animale, suivant l'expression de Lamarck, véritable père du transformisme, « une dégradation singulière » [1] depuis les plus parfaits des êtres vivants jusqu'aux plus imparfaits, et de concevoir que la nature a produit « successivement les différents corps doués de vie en procédant du plus simple vers le plus composé. » [2], qu'en un mot les organismes les plus complexes sont le résultat de

(1) **Lamarck. Philosophie Zoologique avertissement. page II.**

(2) **Philosophie Zoologique, avertissement, page II.**

Digitized by Google

nombreuses et lentes évolutions ayant pour facteurs l'influence du milieu, l'hérédité, la sélection naturelle, combien il est plus malaisé d'établir ou même de concevoir une chaîne continue des manifestations mentales depuis les êtres les plus simples jusqu'à l'homme.

Et c'est justement ce merveilleux et savant instinct que nous a dévoilé Fabre et qui déroutait Romanes, qu'il est difficile d'expliquer par l'évolution. A chaque découverte, à chaque résultat consacré par l'expérience, notre naturaliste ne manque pas de défier les évolutionnistes, opposant à leurs hypothèses un fait précis scientifiquement démontré (1).

Comment les femelles de divers hyménoptères dont les larves sont carnassières, ont-elles appris à paralyser savamment sans la tuer la proie, chenille ou grillon, destinée à leur progéniture ennemie du faisandé, au moyen d'un coup d'aiguillon dans les ganglions nerveux qui président au mouvement ? Comment, dès leur première chasse, sans aucun essai, aucune tentative infructueuse, aucune connaissance anatomique arrivent-elles à faire ce qu'un être doué de raison ne pourrait faire qu'après de minutieuses études et de multiples essais? — Comment de faibles vermisseaux, hermétiquement enclos dans leur cellule, sans guide, ont-ils appris à

(1) Darwin lui-même avait compris combien il serait difficile de faire rentrer l'instinct dévoilé par Fabre « dans le moule de sa formule ». Voici comment il s'exprime dans une lettre adressée à Romanes, le 16 avril 1881 et rapportée dans les Souvenirs, 10e volume, page 220.

« Je ne sais si vous voulez discuter dans votre livre sur l'intelligence « des animaux quelques-uns des instincts les plus compliqués et les « plus merveilleux. C'est un travail ingrat car il n'y a pas d'instincts à « l'état fossile ; et le seul guide serait l'état de l'instinct dans d'autres « membres du même ordre. Il ne reste donc que des probabilités. Mais si « vous discutez quelques-uns de ces instincts, il me semble que vous ne « pourriez prendre un point plus intéressant que celui des animaux qui « paralysent leur proie, comme l'a décrit Fabre dans son étonnant mémoi- « re des Annales des Sciences naturelles, mémoire qu'il a depuis ampli- « fié dans ses admirables Souvenirs. »

Digitized by Google

dévorer leur proie d'une manière si judicieuse en commençant par les parties qui peuvent être lésées sans faire cesser la vie, les parties essentielles n'étant attaquées qu'à la fin de leur état larvaire? — Comment les larves de Meloe ont-elles appris à attendre sur les fleurs l'arrivée des hyménoptères, à s'attacher à leur duvet et à se faire ainsi transporter dans une cellule dont elles usurperont le miel ? Comment s'est formé cet instinct chez ces petits êtres qui, pour la plupart, ne connaissent ni leurs parents, ni leur progéniture ?

Pour tenter de l'expliquer, pour trouver un mode d'évolution au moyen d'habitudes acquises transmises par l'hérédité, il faut sortir du domaine de la science positive, il faut accumuler hypothèses sur hypothèses ; il faut faire non plus acte de savant mais bien acte de croyant. Et notre philosophe, rejetant toutes ces hypothèses, paraît admettre la fixité de l'instinct. L'insecte agit aujourd'hui comme il a toujours agi, sans se rendre compte du but poursuivi. Il est poussé par une force irrésistible à faire ce qu'il fait, incapable de rattacher l'effet à la cause, « de diriger l'acte en se conformant aux exigences de l'accidentel», de profiter de son expérience. Donc il n'est pas vrai d'affirmer « que la raison humaine n'est qu'un degré plus élevé sur une échelle dont la base descend jusque dans les bas fonds de l'animalité » [1] Telle est la thèse soutenue par Fabre et qu'il essaie de justifier par de nombreuses expériences notamment sur les abeilles maçonnes.

Il nous met aussi en garde contre les documents qui tendent à faire admettre la faculté de raisonnement chez les insectes, documents qui résultent souvent d'observations incomplètes. Il nous donne, entr'autres exemples, l'observation relatée par

(1) *Souv. Ent.* 2e vol. page 157.

Digitized by Google

Erasme Darwin, aïeul de Charles Darwin, dans son livre « *Zoonomia* ». Par un jour de grand vent une guêpe capture une grosse mouche ; le célèbre médecin anglais, constatant que la guêpe, gênée par le vent pour emporter sa proie, lui coupe de ses mandibules la tête, l'abdomen et les ailes, admet qu'elle a pu comprendre qu'en procédant ainsi elle diminuait la résistance de l'air. Il y a là en effet, à première vue, apparence de raisonnement, mais simple apparence. Fabre nous apprend que cette manière de procéder n'est pas accidentelle : que le temps soit beau ou que le vent souffle, l'instinct pousse invariablement l'hyménoptère à ne garder qu'une partie de son gibier, le thorax, et à rejeter le reste. (1)

Dans le 6me volume des *Souvenirs*, notre philosophe après avoir constaté que les mâles de certains bousiers tels que le Sisiphe et le Copris lunaire font exception à une loi générale du monde de l'insecte « l'indifférence paternelle », (2) en collaborant à l'établissement de la famille, se demande comment cette exception peut se justifier au moyen de l'hérédité et il fait à cette occasion le procès de l'atavisme, mot à l'abri duquel il est facile de dissimuler nos ignorances.

Laissant pour un instant la bête et s'élevant jusqu'à l'homme il fait un rapprochement curieux entre l'instinct animal et ces dispositions particulières innées qui font dire de certains sujets qu'ils ont : celui-ci le génie, la bosse des nombres, celui-là le génie, ou la bosse des formes, un autre le génie ou la bosse des sons. Puis il défie l'atavisme d'expliquer ces merveilleuses facultés qui se révèlent dès l'enfance.

---

(1) *Souv. Ent.* 2e vol. page 159.

(2) *Souv. Ent.* 6e vol. page 32.

Digitized by Google

Fidèle à la méthode expérimentale, il s'analyse lui-même, nous dévoile son hérédité composée d'agriculteurs tous plus ou moins illettrés, n'accordant à la bête que dédain et indifférence et il conclut : Est-il possible d'expliquer par l'atavisme cette curiosité de la bête s'éveillant dans l'esprit d'un bambin de six ans pour devenir ensuite la préoccupation de toute une longue existence ?

C'est ainsi que les *Souvenirs* offrent au lecteur tout un arsenal de guerre contre les théories modernes. La plupart des expériences qui y sont rapportées constituent, suivant l'expression même de l'auteur, une série de « piqûres au transformisme ». La conclusion scientifique à en dégager me paraît être la suivante :

Le transformisme, en l'état actuel de nos connaissances n'est qu'une hypothèse, hypothèse féconde sans doute par les découvertes qu'elle a suscitées, mais hypothèse, et non pas vérité scientifique. Et devant certains faits actuellement inexplicables, il faut avouer simplement notre ignorance, et non pas accumuler hypothèses sur hypothèses pour le rattacher quand même à une conception idéale. Agir autrement c'est abandonner la méthode expérimentale, la seule qui puisse convenir aux sciences de la nature, méthode à l'observation de laquelle notre naturaliste dans une envolée de lyrisme tout scientifique rappelle nos savants modernes :

« Certes, c'est grandiose entreprise, adéquate « aux ambitions de l'homme, que de vouloir couler « l'univers dans le moule d'une formule et de sou- « mettre toute réalité à la norme de la raison. Le « géomètre procède ainsi. Il définit le cône concep- « tion idéale ; puis il le coupe par un plan. La sec- « tion conique est soumise à l'algèbre, appareil « d'obstétrique accouchant l'équation ; et voici que « sollicités dans un sens, puis dans l'autre, les

Digitized by Google

« flancs de la formule mettent à jour l'ellipse, l'hy-
« perbole, la parabole, leurs foyers, leurs rayons
« vecteurs, leurs tangentes, leurs normales, leurs
« axes conjugués, et le reste .. Oui, il serait beau
« de mettre le monde en équation, de se donner
« pour principe une cellule gonflée de glaire, et, de
« transformation en transformation, de retrouver la
« vie sous ses mille aspects comme le géomètre
« retrouve l'ellipse et les autres courbes en discu-
« tant son cône sectionné... Hélas, combien ne faut
« il pas rabattre de nos prétentions ! La réalité est
« pour nous insaisissable. — Il y a ici de formida-
« bles inconnues. — Ecartons-les pour bien asseoir la
« théorie. — Soit, mais alors ma confiance est ébran-
« lée en cette histoire naturelle qui répudie la natu-
« re et donne à des vues idéales le pas sur la réali-
« té des faits... Je fais le tour du transformisme et
« ce qui m'est affirmé majestueuse coupole d'un
« monument capable de défier les âges, ne m'ap-
« paraissant que vessie, irrévérencieux, j'y plonge
« mon épingle. » (1)

Après avoir montré l'impuissance du transformisme à expliquer nos origines, après avoir mis le lecteur en demeure de conclure devant des faits précis, notre savant proclame qu'il y a des mystères que la science moderne ne peut expliquer et qu'elle doit en toute probité avouer ne pouvoir expliquer. Parfois, mais d'une manière toute discrète, il nous laisse deviner sa foi de spiritualiste dans le vieil adage du poète de Mantoue : *Mens agitat molem*.

(1) *Scac. Ent.* 3e vol. page 311.

Digitized by Google

* * *

Messieurs, tout homme qui pense, qu'il soit matérialiste ou spiritualiste, transformiste ou partisan de la fixité des espèces et des instincts, ou simplement sceptique, lit avec grand profit les Souvenirs de Fabre. Les faits qui y sont rapportés le sont avec une telle sincérité, une telle probité scientifique, une telle sureté d'observations qu'ils constituent des matériaux inappréciables pour ceux qui voudraient méditer sur le problème de la psychologie animale et des Origines.

Régal littéraire et graves sujets de méditation : c'est ainsi que je caractériserai les *Souvenirs*. Et de toutes les merveilles qui nous y sont dévoilées la plus admirable n'est-elle pas constituée par cet homme invraisemblable, prodigieux, je dirais volontiers ce surhomme, qui, parti de très bas a pu, par ses propres moyens, loin des foyers scientifiques officiels, à force de travail et d'énergie, soutenu par son seul amour de la science, méprisant les honneurs, édifier ce magnifique monument de la psychologie des insectes. Peut-on trouver plus bel exemple d'énergie et de désintéressement mis au service de la science ?

J'ai hâte, en terminant, de m'excuser auprès de l'illustre Maître ; il fallait pour vous parler de lui une voix plus autorisée que la mienne. Une force irrésistible m'a poussé à le faire, une force qui vient du cœur !... Après avoir lu Fabre on ne peut s'empêcher de l'aimer.

De notre vieille cité cévenole, qu'il me soit permis

Digitized by Google

d'adresser au vénérable Rouergois devenu l'ermite de Serignan, l'hommage respectueusement ému d'un de ses plus obscurs et plus fervents admirateurs,

Alais, 16 mars 1911,

J. REBOUL,

Digitized by Google

La Sériciculture et l'Industrie du Grainage

en France

La Revue " *La Nature* " a fait paraître dans son numéro (nº 1968) du 11 février 1911, sous la signature de M. H. Rousset, un article portant pour titre : *La Sériciculture scientifique et l'Institut Bacologique de Trente.* L'auteur y fait une intéressante description d'un établissement séricicole modèle créé à Trente, dans le Tyrol Autrichien, il y a déjà plus de quinze années, grâce à d'importantes subventions allouées par un comice agricole par la ville de Trente et par l'Etat Autrichien. Cet établissement richement doté et grandement installé , a pu, sous une bonne direction, rendre de grands services dans une région où l'initiative privée était impuissante à vaincre certaines difficultés et ne parvenait pas à suppléer à l'ignorance technique des sériciculteurs ; mais M. H. Rousset se méprend étrangement quand il estime que la méthode scientifique et les procédés rationnels ne sont plus employés en France et que cet abandon est la véritable cause de la crise sérícicole dans notre pays.

Voici comment s'exprime M. H, Rousset :

« L'élevage des vers à soie était autrefois une des « richesses de nombreuses régions du midi de la « France. Les ravages exercés par les maladies pa-

Digitized by Google

« rasitaires du bombyx ont malheureusement cau-
« sé peu à peu la ruine presque complète des éta-
« blissements séricicoles dont il ne reste plus chez
« nous qu'un nombre extrêmement restreint et très
« peu prospère. Cependant depuis les mémorables
« travaux de Pasteur, on dispose de moyens puis-
« sants d'obvier sûrement au développement du
« terrible fléau.

« Dans ces conditions, il est, à première vue, dif-
« ficile d'expliquer la décadence de la sériciculture.
« Le fait est d'autant plus singulier que, l'industrie
« française des soieries étant heureusement tou-
« jours très florissante, nos filateurs importent de
« l'étranger les cocons qui seront dévidés et tissés
« en France. Nos rivaux étrangers savent donc
« mieux que nous pratiquer l'élevage desvers ? Ils
« ne sont en effet pas plus indemnes que les Fran-
« çais en ce qui concerne les maladies du bombyx.
« Hélas ! La simple cause de leur supériorité est
« qu'ils appliquent bien mieux que nous ne le sû-
« mes faire, ces mêmes méthodes de sériciculture
« scientifique qui furent élaborées en France par
« nos savants. Il ne suffit pas, en effet, de mettre
« dans les mains des praticiens de l'élevage le mi-
« croscope indispensable en lui donnant des ex-
« plications sur la manière de s'en servir. Pour
« que la méthode pasteurienne soit suivie intelli-
« gemment, appliquée dans tous les détails de la
« pratique, il est nécessaire de créer une organisa-
« tion pour la direction et le contrôle des méthodes
« de sériciculture. Nous ne saurions mieux faire
« pour montrer l'importance de ces questions se-
« condaires que de décrire l'établissement — d'ail-
« leurs, croyons-nous, unique au monde — que
« l'initiative privée, aidée, il est vrai, des pouvoirs
« publics, a créé dans une des régions de l'Europe où
« la sériciculture est actuellement en pleine prospé-
« rité : *l'Institut bacologique de Trente.* »

Digitized by Google

Et après avoir fait une description sommaire de l'établissement séricicole de Trente et de son fonctionnement l'auteur termine en disant :

« L'exemple des séricicultteurs du Tyrol est d'au-
« tant plus intéressant pour nous que l'élevage fran-
« çais des vers à soie est dans une période de dé-
« cadence absolue. Cependant notre climat convient
« à la culture du mûrier et à la reproduction du
« bombyx, ainsi que le témoigne la longue prospé-
« rité d'autrefois des régions séricicoles françaises.
« Il est donc évident que c'est à leur application
« rationnelle des méthodes scientifiques que nos
« rivaux doivent leur supériorité. Il existe bien en
« France, à Alais par exemple, des stations-labora-
« toires de séricicultture, mais disposant d'un mai-
« gre budget à tous points de vue insuffisant, ne
« pratiquant de parti-pris aucune opération com-
« merciale " officielle ", c'est-à-dire ou à peu près,
« craignant la publicité, les initiatives, les respon-
« sabilités ; n'étant pas directement ou étroitement
« lié aux praticiens des campagnes, l'Institut fran-
« çais n'a pas réussi à donner à nos séricicultteurs
« les secours qu'ils eussent pu en recevoir. Sans
« imiter absolument l'organisation trentaine, — il
« est toujours maladroit de copier sans modifica-
« tion des choses qui conviendraient peut-être mal
« aux circonstances différentes et aux caractères
« nouveaux, — ne pourrait-on pas modifier nos sta-
« tions séricicoles. dans le sens qui guida les créa-
« teurs de l'Institut bacologique de Trente ? »

Messieurs, ce n'est pas sans étonnement et sans une certaine émotion que j'ai lu dans " *La Nature* ", revue scientifique généralement mieux documentée, de semblables appréciations, car M. Rousset

Digitized by Google

commet la plus grossière des erreurs et se rend, en outre, coupable d'une injustice impardonnable à l'égard des sériciculteurs et des graineurs français; en effet, les graineurs français, qui ont su, les premiers, appliquer et vulgariser la méthode du grand Pasteur, n'ont rien abandonné de la saine tradition ; dans les grainages des Alpes, des Pyrénées et des Cévennes, qui ne reçoivent aucune subvention de l'Etat, la sélection microscopique la plus rigoureuse est de pratique constante, et elle est toujours précédée d'une sélection préliminaire provenant de l'étude de la marche de chaque éducation destinée au grainage. — Ces éducations, dites *éducations de grainage*, se font par petites quantités de une once, 1/2 once, ou même 1/4 d'once et elles sont confiées à des sériciculteurs expérimentés; chacune de ces éducations est visitée une ou plusieurs fois par jour par un inspecteur qui note tous les accidents qui peuvent se produire pendant la marche de l'élevage ; cette surveillance est particulièrement rigoureuse de la 4ème mue à la montée ; à la récolte le journal de chaque éducation est examiné et le graineur écarte de suite, en les envoyant aux filateurs, tous les cocons provenant d'élevages dont la marche n'aura pas été parfaite, de l'éclosion à la bruyère.

Ceux provenant d'éducations n'ayant donné lieu à aucune critique sont seuls envoyés au grainage où la production des graines se poursuit suivant les méthodes les plus scientifiques et la sélection microscopique la plus rigoureuse.

C'est l'application intégrale de la méthode pasteurienne que vous allez me permettre de vous rappeler en quelques mots :

Avant les remarquables travaux de Pasteur, à l'époque où la grande épizootie des vers ravageaient les magnaneries, la plupart des éducateurs attribuaient l'échec de leurs éducations à une seule maladie dont les symptômes et le caractère étaient assez

Digitized by Google

mal définis : c'était *la maladie des vers*, fléau mystérieux et terrible, prêt à s'abattre sur toutes les éducations ; ceux-là croyaient une maladie unique cause de tous les désastres ; d'autres, au contraire, donnaient un nom différent au mal chaque fois qu'il semblait présenter des caractères particuliers ; ils faisaient admettre ainsi l'existence d'un grand nombre de maladies différentes qu'on appelait ; *muscardine, arpians, lucettes, grasserie, tête claire, petits, passis, flâcherie, tachés, maladies des tripes, maladie du poivre ou pébrine, etc.*

Dès le début de ses travaux sur la sériciculture, Pasteur reconnut que le mal n'était ni aussi simple, ni aussi compliqué, et la cause des désastres devait être attribuée, non à une seule, mais à **deux maladies distinctes, indépendantes, ayant chacune leur nature propre : la flâcherie et la pebrine.**

La Flâcherie

La flâcherie est une maladie du tube digestif de l'insecte ; les fonctions de la nutrition ont une importance toute particulière chez le vers à soie dont le poids en 30 / 35 jours devient de 8 à 10.000 fois plus grand qu'il n'était à sa naissance; en effet, le poids du ver de race française est à sa naissance de ½ à 1 miligramme et à la montée il atteint 6, 7 et 8 grammes. Il est bon de remarquer aussi que la feuille de mûrier dont se nourrit le ver renferme environ 65 % d'eau ; or l'animal n'urine pas et rend un excré-

Digitized by Google

ment sec ; il faut donc qu'il élimine par la transpiration la grande quantité d'eau absorbée, qu'un brusque changement de température, un manque d'aération, un entassement trop grand des vers, ou toute autre cause, vienne arrêter ou gêner cette transpiration et la flâcherie se déclare : la feuille ingérée n'est pas digérée par l'insecte, mais elle entre en fermentation dans le tube digestif et cette fermentation engendre des *ferments en chapelets de grains*, qui se multiplient rapidement et ne tardent pas à entraîner la mort du ver. Telle est la flâcherie *accidentelle* qui peut être aussi provoquée par un temps orageux qui prédispose les matières organiques à la fermentation, par l'emploi de feuilles échauffées ou mouillées par la rosée, par le manque de régularité des repas, etc., etc.

Si la flâcherie était toujours accidentelle, on ne saurait lui opposer que la bonne hygiène des éducations et le fabricant de graines de vers à soie n'aurait pas à s'en préoccuper.

Malheureusement elle peut souvent devenir *héréditaire* ; en effet, lorsque la flâcherie ne se déclare que dans les derniers jours de la vie de larve de l'insecte, au moment de la montée, elle peut ne pas se développer suffisamment pour amener la mort. La maladie se traduit dans ce cas par un état languissant, par une grande lenteur des mouvements, lorsque les vers montent à la bruyère ou qu'ils commencent à filer leur soie Néanmoins, ils peuvent faire leurs cocons, se transformer en chrysalides et celles-ci en papillons de belle apparence. Dans ces conditions la récolte des cocons peut être excellente, puisqu'il n'y a pas eu de mortalité sensible chez les vers, mais les papillons seront des mauvais reproducteurs. Bien que les vers ne soient atteints de la flâcherie qu'à un degré assez faible pour qu'ils ne périssent ni à l'état de vers ni à l'état de chrysalides, ils sont affaiblis et cet affaiblissement se tra-

Digitized by Google

duit dans la génération prochaine par une prédisposition plus ou moins prononcée à la flâcherie.

Heureusement la flâcherie héréditaire n'est jamais à craindre quand on a constaté l'agilité et la vigueur des vers à la montée. Aussi nos graineurs français en faisant surveiller journellement les éducations destinées au grainage et en écartant impitoyablement les cocons provenant d'élevages dont la marche n'a pas été parfaite de l'éclosion à la bruyère, mettent leurs graines entièrement à l'abri de la *Flâcherie héréditaire*.

C'est, d'ailleurs, la méthode conseillée par Pasteur qui a écrit dans ses études sur la maladie des vers à soie :

« Des vers qui ont souffert, qui ont éprouvé une « mortalité pour une cause inconnue, ne sauraient « donner de bons reproducteurs, alors même que « ces derniers seraient exempts de la maladie des « corpuscules : » (Tome I. page 180).

Il ajoute plus loin :

« Si j'étais éleveur de vers à soie je ne voudrais « jamais élever une graine née de vers que je n'au- « rais pas observés à maintes reprises, dans les « derniers jours de leur vie, afin de constater leur « vigueur, c'est-à-dire leur agilité au moment de fi- « ler leur soie. Servez-vous de graines provenant « de papillons dont les vers sont montés avec pres- « tesse à la bruyère, sans offrir de mortalité par la « flâcherie de la 4^me^ mue à la montée, et dont le « microscope aura démontré la sanité au point de « vue des corpuscules et vous réussirez dans tou- « tes vos éducations, si peu que vous connaissiez « l'art d'élever des vers à soie. »

Digitized by Google

La Pébrine

Parlons maintenant de la Pébrine ou maladie des corpuscules. La Pébrine a pour cause un corpuscule ovalaire et de couleur brillante qui mesure 1/400 de millimètre de diamètre ; il se multiplie rapidement dans le corps de l'insecte, envahit tous les organes et tous les tissus et provoque sur la peau du ver à soie de petites taches noires semblables à des grains de poudre de poivre.

C'est pour cela que M. de Quatrefages, qui était du Midi, appela cette maladie *Pébrine*, appellation qui signifie en languedocien : maladie du poivre, La Pebrine est *héréditaire* et *contagieuse*. La contagion se produit, soit par contact, soit par l'absorption de corpuscules avec la feuille de mûrier servant de nourriture aux vers. Si dans un élevage où règne la pébrine on examine au microscope les litières et les poussières qui se déposent sur les agrès et sur les murs de la magnanerie, on trouvera en grande quantité les corpuscules brillants de la pébrine ; ce fait suffit pour montrer combien la contagion peut être facile et s'étendre rapidement, non seulement dans tout l'élevage, mais aussi dans toute une région, car les poussières corpusculeuses emportées par le vent iront porter le germe du fléau de magnanerie en magnanerie. C'est cette maladie de la pébrine qui fut la principale cause de l'épizootie qui faillit au milieu du siècle dernier, causer la ruine définitive de la sériciculture, non seulement en France, mais dans l'Europe toute entière. La mala-

Digitized by Google

die n'était pas nouvelle pourtant, et, avant les travaux de Pasteur, les corpuscules avaient été vus et étudiés par M. de Quatrefages et par d'autres savants naturalistes, français et italiens ; malheureusement ils s'étaient tous appliqués à rechercher et à étudier le corpuscule dans la graine de vers à soie ou dans le ver à soie lui-même et ils n'avaient pu obtenir par cette méthode que des résultats contradictoires, d'où il était impossible de dégager une vérité scientifique.

Or, Pasteur, par les expériences qu'il fit à Alais de 1865 à 1869 à la magnanerie expérimentale du Pont Gisquet, démontra que ce n'était ni la graine, ni le ver qu'il fallait étudier au microscope, mais bien le *papillon*. En effet, s'il arrive quelquefois que la graine renferme des corpuscules et souvent que le corps du ver en contienne, il arrive souvent aussi que la graine paraît saine et le ver exempt de corpuscules et que ces corpuscules ne se révèlent que dans la dernière transformation de l'insecte, lorsque celui-ci est passé à l'état de papillon reproducteur; il se trouvera alors infecté par les corpuscules et produira naturellement une graine malsaine. Dans ce cas, qui est très fréquent, les expérimentateurs, qui se seront contentés d'examiner au microscope la graine et les vers, estimeront les sujets sains et bons pour la reproduction et livreront ainsi au grainage des reproducteurs qui donneront, au contraire, une graine infectée. Telle fut l'erreur des naturalistes avant les travaux de Pasteur, travaux qui mirent en lumière cette vérité scientifique, aujourd'hui incontestée, qu'il faut, au point de vue de la reproduction, soumettre à l'examen microscopique le papillon, et non la graine ou le ver, l'examen de la graine ou du ver ne présentant aucune garantie, puisque les corpuscules peuvent n'apparaître que dans le papillon, qui est son milieu d'élection par excellence.

D'autre part, les expériences de Pasteur éta-

Digitized by Google

blirent *que les papillons exempts de corpuscules ne produisent jamais une graine corpusculeuse.* C'est une règle absolue et sans exception possible.

Ces deux principes établis, la solution scientifique et pratique du problème apparaissait d'elle-même : *pour faire disparaître la pébrine héréditaire, il suffit de n'élever que des graines provenant de papillons examinés au microscope et reconnus exempts de corpuscules.*

Pasteur ne se contenta pas de mettre en lumière cette vérité que ses prédécesseurs n'avaient pas su dégager de leurs observations, mais il voulut aussi indiquer aux sériciculteurs les meilleurs moyens de faire entrer dans la pratique l'observation microscopique et il les engagea à employer de préférence le grainage cellulaire sur lequel il leur donna les indications les plus complètes ; mais je n'entrerai pas dans ces détails, que vous connaissez, Messieurs. aussi bien que moi, car nous sommes à Alais en pays séricicole.

La méthode pasteurienne se trouve donc contenue dans un de ces deux principes :

1° **Pour éviter la flâcherie héréditaire et la prédisposition à contracter les maladies accidentelles** : ne livrer au grainage que des cocons provenant d'élevages n'ayant point souffert et dont les vers se sont montrés particulièrement vigoureux et agiles de la 4me mue à la montée.

2° **Pour éviter la pébrine héréditaire et être certain de ne donner aux éleveurs que des graines saines exemptes de corpuscules** : examiner au microscope les papillons reproducteurs et n'utiliser que les graines produites par des papillons exempts de corpuscules.

J'ajouterai, Messieurs, que bien que les grandes épizooties, qui ont frappé la sériciculture soient

Digitized by Google

dues à la flâcherie et à la pébrine, le ver à soie est pourtant sujet à deux autres maladies *indépendantes* qui sont la **grasserie** et la **muscardine**. La grasserie, ou jaunisse, fait peu de ravages et se manifeste le plus souvent par des cas isolés, et il n'est même pas rare de voir quelques *gras* dans les chambrées les plus réussies ; quant à la muscardine, peu fréquente elle aussi, c'est une maladie cryptogamique qui ne saurait devenir héréditaire, car tout ver atteint de la muscardine meurt fatalement avant de s'être transformé en papillon.

Vous le voyez, Messieurs, ainsi que je vous le disais en commençant, nos fabricants de graines appliquent rigoureusement, encore aujourd'hui les principes de Pasteur :

1° par la surveillance des élevages de reproduction, pour éviter la flâcherie héréditaire et la prédisposition aux maladies accidentelles.

2° par l'examen microscopique des papillons reproducteurs, pour se mettre à l'abri de la pébrine.

D'ailleurs, grâce à l'application rigoureuse dans nos grainages de cette méthode scientifique, la pébrine a presque disparu en France, et dans nos plus grands établissements sóricicoles on ne constate plus aux examens microscopiques qu'un nombre infime de papillons corpusculeux. Il n'en résulte point cependant que les récoltes soient toujours bonnes, car l'élevage du ver à soie est très délicat et sa réussite dépend non seulement de la bonne qualité de la graine et des soins donnés à l'éducation, mais encore de conditions climatériques que l'éleveur ne saurait modifier, telles que les gelées tardives, les pluies prolongées, les chaleurs excessives, les froids inaccoutumés. etc.

Dès que les découvertes de Pasteur furent connues, nos graineurs français n'hésitèrent pas à adopter les procédés nouveaux, et, parmi eux,

Digitized by Google

deux importants sériciculteurs, M. Raybaud-Lange et M. Darbousse, qui furent un peu les collaborateurs du grand savant, contribuèrent puissamment à vulgariser la méthode pasteurienne.

Nos graineurs sont aujourd'hui ce qu'ils étaient alors. Il est incontestable pourtant que la production séricicole de la France est en diminution depuis une vingtaine d'années et que l'élevage des cocons est en décadence. Mais la qualité des graines n'est nullement la cause de cette crise qui provient d'une situation économique à laquelle les graineurs ne sauraient rien changer, hélas ! Tout le mal vient du renchérissement de la main d'œuvre en France et de ce fait que les cocons et soies produits à l'étranger dans des pays où la main-d'œuvre est infiniment meilleur marché peuvent entrer en franchise chez nous et concurrencer nos produits nationaux dans des conditions déplorables pour eux. D'autre part, il paraît à peu près impossible de frapper les soies et cocons étrangers de droits d'entrée réellement protecteurs, sous peine de mettre en danger l'industrie française de la soierie qui consomme actuellement 15 fois plus de soies étrangères que de soies françaises, et ne pourra jamais, quelque prospérité que l'on suppose à la sériciculture nationale, trouver en France la plus grande partie de la matière première qui lui est nécessaire.

Le problème, on le voit, n'est pas prêt à être résolu et il est peu probable que les stations sériciccoles du Gouvernement français en facilitent beaucoup la solution ; mais pourtant ces stations sériciccoles, et notamment celle d'Alais, ne sont pas sans utilité. Contrairement à ce que pense M. H. Rousset, elles se tiennent constamment en contact avec les sériciculteurs et leur rendent des services très appréciables. Elles ne font pas, il est vrai, œuvre commerciale, mais elles n'ont point été créées pour cela, leur but étant de seconder les efforts de l'industrie privée et non de la concur-

Digitized by Google

rencer. Il est à regretter cependant que ces stations séricicoles ne soient pas pourvues d'un budget suffisant pour poursuivre sans interruption des expériences pratiques sur la culture des mûriers, l'élevage des vers à soie, le croisement des races, l'étouffage et la conservation des cocons, etc., etc. L'Etat, qui consacre chaque année dix millions en primes à la sériciculture et à la filature, aurait été bien inspiré en prélevant sur cette somme énorme les quelques dizaines de mille francs qu'auraient demandés la création et le fonctionnement, sous la direction de nos inspecteurs de sériciculture, d'un ou deux Instituts Bacologiques dotés de l'outillage nécessaire.

Quoi qu'il en soit, il serait souverainement injuste d'oublier que c'est à l'initiative, à l'intelligence et à la probité professionnelle des graineurs français, que, non seulement la France, mais le monde séricicole tout entier est redevable de la rapide vulgarisation de la méthode pasteurienne qui a sauvé la sériciculture.

Aussi lorsque vous aurez l'occasion de visiter à l'étranger — comme je l'ai fait moi-même en Autriche, en Italie, en Chine et au Japon — des établissements séricicoles modèles, ne dites point avec amertume "*Nous n'en avons pas de semblables en France*", mais dites plutôt avec un peu de légitime fierté : *Tout cela vient de chez nous, tout cela vient de la France.*

Alais, le 11 Avril 1911.

ERNEST DADRE.

Chargé de Mission Séricicole
en Indo-Chine (1898-1903)
Fondateur de la Station Séricicole
de Nam-Dinh (Tonkin)

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMUNICATION

par M. Jules ALIZON, avocat, dans la Séance du 18 Décembre 1908

SUR

Le Pont d'Arc et ses environs

Avant de passer sous le Pont d'Arc la rivière d'Ardèche, qui a 120 kilomètres de cours, traverse une partie de la France dont on a dit justement : « Avec tous ses vésuves éteints et revêtus d'une splendide végétation ce n'est pas la Suisse, c'est moins terrible ; ce n'est pas l'Italie, c'est plus beau. » Là, par endroits, tout est cime et ravin et les générations successives des habitants ont dû accumuler des efforts héroïques pour mettre en culture les vallées resserées et les versants rapides. La plante aussi tenace que le paysan, s'est glissée partout cependant, jusque dans les interstices des coulées de lave, comme au Gerbier des joncs ou au Mézenc, cônes superbes de trachytes et de phonolithes, jusque dans la Gravenne de Montpezat, dans les Pavés des Géants, dans l'Echelle du Roi, chaussée de 65 mètres de hauteur. Ailleurs les déjections volcaniques, assez liquides pour s'épancher, sont devenues un vaste plateau désert comme le Coiron qui entre 700 et 1000 mètres d'altitude mesure 20 kilomètres de long sur 15 kilomètres de large avec une épaisseur d'armature de 100 à 125 mètres. Au-dessous de ces revêtements de basalte sont des granits, des

Digitized by Google

gneiss et enfin des calcaires qui dominent dans le Midi du département de l'Ardèche, près du Pont d'Arc, au mirifique bois de Païolive, d'un fantastique impressionnant, *per amica silentia lunae.* C'est là que l'on peut voir sur une vaste étendue et sous la forme la plus saisissante l'effet des causes lentes par lesquelles Charles Lyell explique les modifications géologiques à travers les siècles. Par l'action de l'eau et sous les influences atmosphériques les rochers ont été fouaillés, découpés de toutes manières. Certains présentent des profils de personnages historiques, d'animaux ou d'objets usuels d'une ressemblance frappante. C'est un spectacle des plus curieux à contempler qui offre des surprises toujours renouvelées.

Cette région, au dire des globe-trotter les plus compétents est le plus pittoresque coin du monde. C'est aussi le moins fréquenté. Il est ignoré à tel point que deux peintres américains J. et E. Pennel ont pu, sans danger pour leur bourse, promettre 3.000 francs à celui qui indiquerait où avaient été pris par eux les dessins publiés dans des journaux très répandus. Les paysages du Vivarais n'ont pas été reconnus et le prix n'a pas été attribué.

C'est à se demander si la vieille légende n'est pas vraie. Elle a été narrée par un moine de l'Abbaye de Mazan, fondée en 1119, une des 500 maisons affiliées à l'ordre de saint Benoît qu'illustra saint Bernard. Sur le parchemin jauni du cistérien est écrit : « Au commencement du monde les fées, génies et lutins qui avaient commencé leurs promenades dans l'espace s'abattirent autour du Vivarrais nouveau-né. L'un dit : « Tu auras les plus riches produits, le vin de l'Hermitage, le mousseux de Saint-Peray, des truffes, des marrons, les miels d'Orgnac et de Lagorce, le vin d'Alba qui sera cité avec honneur au 1er siècle de l'ère chrétienne par Columelle » ; l'autre dit : « Ton sein contiendra de la houille, du fer, de la terre réfractaire, de l'aluminium, du plâtre, des eaux miné-

Digitized by Google

rales souveraines ». Un 3me ajouta : « Tu auras des sites, des curiosités naturelles capables d'attirer et de charmer les touristes les plus blasés et les plus difficiles, tout ce qui est à un pays ce que la beauté est à la femme. » La fée Carabosse, méchante et colère de ce qu'elle n'avait pas été conviée au baptême intervint : « Tu auras tout cela mon mignon, mais personne n'en saura rien, tu n'en tireras pas parti. »

La *Société Scientifique et Littéraire d'Alais* sera la fée bienfaisante qui aidera les Ardéchois, ses voisins, à triompher du malifice qui, légende à part, provenait surtout de ce que nous manquions jadis de communications faciles. Grâce à l'autorité qui s'attache à vos travaux il suffira que vous accueillez dans votre Bulletin mes quelques notes pour que le public sache qu'on peut aisément visiter chez nous de réelles beautés naturelles. En effet, lorsqu'en 1898 le canton de Vallon m'a envoyé siéger au Conseil Général, ma première préoccupation a été de doter l'Ardèche d'un réseau complet de tramways. Avec les chemins de fer départementaux desservant au Nord les vallées de Dunières et du Doux, rejoignant la Haute-Loire d'un côté et la vallée du Rhône de l'autre, il est maintenant commode de circuler partout en voie ferrée. En outre des services d'automobiles transportent rapidement les voyageurs qui, il n'y a pas longtemps reculaient, non sans raison, devant les secousses de nos vieilles diligences, les protégées de la fée Carabosse.

Les anciens modes de locomotion ne sont d'ailleurs pas tous à proscrire. Si les gondoles de Venise sont célèbres, les bateaux qui sillonnent l'Ardèche pour descendre au Pont d'Arc et en aval méritent de recevoir dans leur coque solide les poètes, les amoureux, tous ceux qui cherchent à capter délicieusement le temps qui ne revient plus, qui fuit irréparable. Je ne sais rien de plus enchanteur que de se laisser glisser sur cette eau si pure, qui forme un miroir impeccable reflétant les profondeurs du

Digitized by Google

ciel, à côté des compagnons sympathiques que l'on s'est adjoints, avec lesquels on voudrait « jeter l'ancre » dans ce milieu charmant à l'écart de « l'océan des âges ». C'est ce désir que j'éprouvais vivement il y a quelques jours à peine dans la barque où se trouvait une jeune étrangère dont l'humeur voyageuse à aiguisé l'humour à qui des amis dévoués avaient voulu montrer le pont naturel seul capable de rivaliser avec le pont de Ross que possède l'Ecosse, sa patrie. Il me fut précieux de recueillir de sa bouche la déclaration que son pays ni aucun autre n'avait rien de si merveilleux. A telles fins utiles que de droit j'en donne avis à nos compatriotes trop casaniers qui ignoreraient encore cette contrée aujourd'hui des plus abordables.

La rivière d'Ardèche n'est malheureusement pas toujours aussi séduisante Elle devient terrifiante à l'occasion, passant parfois d'un débit de 3^{m3} à la seconde à celui de 8000^{m3}. Cette différence énorme est un fait unique dans le régime mondial des eaux. Rien n'est plus grandiose, plus saisissant, que ce spectacle auquel j'ai assisté pour la première fois le 22 septembre 1890 du haut du château de Salavas, où, comme maire, j'ai durant toute une journée anxieuse dirigé le service de sauvetage avec le concours d'un brigadier forestier, ancien nautonnier sur le Rhône, qu'il n'avait jamais vu aussi furieux, aussi formidable, me disait-il. Ce jour-là, pendant 12 heures, à l'étiage du pont suspendu de Salavas, l'eau se maintint à 17 m. 80, alors que tout autour il y a une plaine de 5 kilomètres en tous sens. La persistance d'un pareil volume d'eau est dûe en partie au Pont d'Arc qui est à 4 kilomètres plus bas et qui ralentit le courant lorsqu'il est aussi fort. Et cependant son ouverture à 60 m. de largeur sur 40 m. de hauteur à travers une immense muraille de calcaire néocomien mesurant 10 à 12 m. d'épaisseur. Ce marbre gris bleuâtre, gris clair plus ou moins jaunâtre constitue aussi les très hautes

Digitized by Google

montagnes qui sur les deux rives encaissent à pic la rivière, du Pont de l'Arc au Rhône.

Ce sont les canons de l'Ardèche qui ne le cèdent en rien pour le pittoresque, l'accidenté, le sauvage et l'énorme aux Gorges du Tarn, plus fameuses cependant grâce à des initiatives qui ne se sont pas encore complètement organisées dans notre région. Celle-ci possède en outre des grottes réellement remarquables.

Je me bornerai à citer celles de St-Marcel d'Ardèche et celles de Vallon qu'a soigneusement explorées le distingué et regretté M. Jules Ollier de Marichard, notre ancien confrère. Il y a, par des fouilles habiles, recueilli une collection des plus intéressantes des vestiges de toutes sortes datant des temps préhistoriques, depuis l'âge de pierre jusqu'aux époques les plus récentes.

Il a, avec soin et compétence, classé méthodiquement ses nombreuses découvertes dans un musée, dont sa famille, sur ma prière, a bien voulu dernièrement faire les honneurs aux membres de notre Société, qui avaient pris Vallon pour but de l'excursion annuelle. Le temps consacré à cette visite fut, vous vous en rappelez, bien plus long que ne le prévoyait le programme, témoignage de votre admiration supérieur à des paroles.

Vous avez, mes chers confrères, trop gracieusement écouté ma causerie pour que je l'allonge davantage. Avant de finir, permettez-moi de vous remercier de votre attention soutenue et flatteuse en souhaitant que les quelques renseignements que j'ai été heureux de vous présenter contribuent à faire mieux connaître mon pays natal, la petite patrie à laquelle chacun reste d'autant plus attaché qu'elle est plus attrayante.

JULES ALIZON.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

de la Société Scientifique et Littéraire du 5 Mars 1908 au 11 Avril 1911

Séance du 5 Mars 1908

Présents : MM. Haon, président; Martel, vice-président; Cambon, trésorier; Devèze, archiviste-adjoint; Dadre, Delfau, Alizon, secrétaire-adjoint; Quiminal, et Joutard, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance du 27 février est lu et adopté.

La correspondance est mise à jour et l'on décide l'expédition de divers Bulletins de la *Société Scientifique* satisfaisant à des demandes françaises et étrangères.

De nouvelles publications sont classées et M. le Président met à l'ordre du jour le renouvellement du bureau.

De droit, M. Martel, vice-président, devient président, et M. Alizon, secrétaire-adjoint, secrétaire des séances.

A la suite du vote, M. Dadre est nommé vice-président et M. Boisson, secrétaire-adjoint.

M. Devèze est nommé trésorier, et M. Quiminal, archiviste-adjoint.

Digitized by Google

M. Carli, archiviste, et M. Sauvage, secrétaire général, demeurent dans leur fonction respective.

En somme, le bureau pour l'année 1908 est ainsi composé :

Président	MM. MARTEL-FAVAND
Vice-Président.....	DADRE
Secrétatre général.....	SAUVAGE
Trésorier.....	DEVÈZE
Secrétaire des séances.....	ALIZON
Secrétaire-adjoint.....	BOISSON
Archiviste-bibliothécaire.....	CARLI
Archiviste-bibliothécaire-adjt.	QUIMINAL

Une prochaine séance sera consacrée à l'installation de ce bureau.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

G. HAON. — E. JOUTARD.

Séance du 19 Mars 1908

Présents : MM. Haon, Martel, Joutard, Cambon, Carli, Alizon, Devèze, Boisson, Dadre et Quiminal.

La séance est ouverte par M. Haon qui prononce un discours unanimement applaudi, dans lequel il passe en revue les communications faites à la société au cours de l'année écoulée. Il salue les confrères décédés dont la mémoire sera pieusement gardée. Il remercie les membres du bureau sortant

Digitized by Google

du concours dévoué qu'ils lui ont prêté. Il installe le nouveau bureau après lui avoir souhaité la bienvenue. Il cède le fauteuil présidentiel à M. Martel.

Le nouveau président, après des éloges mérités à son prédécesseur et à ses collaborateurs, indique quel doit être le rôle de la *Société Scientifique et Littéraire* dans une ville qui, comme Alais, voit constamment augmenter sa population de travailleurs, de commerçants et industriels. Le souci des intérêts matériels ne doit pas faire oublier la culture intellectuelle au développement de laquelle la Société peut contribuer, si chacun y met du sien.

Les deux discours, fort goûtés, de l'assemblée seront insérés dans le Bulletin.

M. le Président soumet à ses confrères plusieurs projets pour la prochaine excursion. Une décision sera prise ultérieurement.

La séance est levée à 10 heures 1/4 après qu'a été lu et adopté le procès-verbal de la précédente séance.

Le Président, MARTEL. *Le Secrétaire*. ALIZON.

Séance du 4 Juin 1908

Présents : MM. Martel, président ; Dadre, Devèze, Cambon, Le Go, sous-préfet ; Rocher, Reboul, Joutard et Alizon, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

Il est décidé qu'à l'avenir, tout au moins pendant l'été, les réunions auront lieu le mercredi à 8 heures 1/2 du soir.

L'assistance étant peu nombreuse, M. le Président propose de se réunir à nouveau mercredi prochain 10 courant avec l'ordre du jour suivant :

1° Legs Rivière : bibliothèque Labbé.

2° Renseignements qui seront fournis par M. Dadre sur le projet d'excursion aux Baux (Bouches-du-Rhône).

Une somme de vingt francs est votée pour souscription au monument Montcalm que l'on doit élever à Vauvert et au Canada. Cette somme est versée entre les mains de M. Joutard.

La séance es levée à 10 heures et renvoyée à mercredi prochain.

Le Président, *Le Secrétaire,*

MARTEL. ALIZON.

Séance du 10 Juin 1908

Présents : MM. Martel, président ; Delmas, Dadre, Haon, Cambon, Joutard, Rocher, Reboul et Alizon, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président expose que dans son testament alographe du 25 février 1903, M. Rivière Pierre-Louis, juge suppléant à Uzès, a écrit ce qui suit : « Je lègue et donne à l'hospice d'Alais ma maison

Digitized by Google

sous la réserve de l'usufruit à ma femme. L'hospice percevra tous les loyers à l'exception de celui du local occupé par la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais* à qui je lègue la bibliothèque qui m'a été donnée par mon regretté neveu, M. Joseph Henri Labbé, et qui sera transportée et logée avec soin dans le dit local. Tous les dons et legs ci-dessus ne seront payables qu'au décès de ma femme, ils seront sans charge de droits de mutation sauf pour celui de l'hospice d'Alais. »

Il rappelle que plusieurs lettres ont été adressées à Mme Veuve Rivière en vue d'inventorier la bibliothèque léguée. L'usufruitière a remis un carnet portant la liste des ouvrages ou objets composant la dite bibliothèque. Dans plusieurs réunions précédentes cette question a été mise en délibération.

L'assemblée générale représentant la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais* après discussion et examen approfondi considère comme un devoir d'assurer l'exécution du legs fait par le regretté M. Rivière, et qui est accepté avec reconnaissance. En conséquence, confie à M. le Président le mandat de remplir toutes les formalités nécessaires pour que la Société soit autorisée à recueillir le dit legs.

Charge M. le Président de faire procéder à l'inventaire, au besoin par les voies légales, lui donne tout pouvoir à cet effet.

M. Dadre a la parole. Il fournit tous les renseignements qu'il a pu rassembler relativement à l'excursion aux Baux (Bouches-du-Rhône), qui est fixée au dimanche 28 juin courant.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 21 juin chez M. Alizon, avocat, et chez M. Devèze, notaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures.

Le Président, MARTEL. *Le Secrétaire,* ALIZON.

Digitized by Google

Séance du 27 Novembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Présents : MM. Martel, Haon, Dadre, Cambon, Alizon, secrétaire, et Boisson, secrétaire-adjoint.

M. le Président dépouille la correspondance.

La question du legs Rivière fait l'objet d'un échange de vues. Il est décidé que l'inventaire aura lieu le plus tôt possible.

MM. Martel et Boisson informent l'assemblée que M. Lemaire, contrôleur des appareils à vapeur, sollicite son admission à titre de membre non résident.

M. le Président expose qu'il conviendrait de faire procéder au classement des ouvrages de la bibliothèque. Certains estiment qu'il serait utile de faire dresser un catalogue. Il sera engagé des pourparlers avec les personnes qualifiées pour ce genre de travaux.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, MARTEL. *Le Secrétaire*, ALIZON.

Digitized by Google

Séance du 11 Décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Présents : MM. Martel, Dadre, Blavet, Delmas, Reboul, Cambon et Alizon, secrétaire.

M. le Président donne connaissance des documents reçus depuis la dernière réunion. Il communique une lettre de M. Jules-Charles Roux, ancien député, qui demande que la Société accorde son patronage au comité qui s'est constitué pour fêter le cinquantenaire de *Mireille*. A l'unanimité l'assemblée adhère à cette proposition et se félicite de pouvoir en cette circonstance apporter son tribut d'admiration au grand poète provençal.

M. Lematre est admis .amme membre non résidant.

M. le docteur Bruguerolle, nouvellement installé à Alais, est présenté comme membre par MM. Alizon et Blavet.

La parole est cédée à M. Blavet qui lit des poésies de M. Joseph Lisbonne, membre fondateur, qui affectionne de chanter la tristesse et la désillusion. Ces vers, mis en valeur par un débit nuancé et expérimenté, causent un réel plaisir.

M. Blavet procure une surprise des plus agréables à ses confrères en leur faisant part de la réponse en vers qu'il a adressée à M. Lisbonne pour combattre son désenchantement poétique. C'est un régal litteraire pour tous ceux qui ont l'avantage d'entendre le sympathique ancien président de la Société.

En témoignage de satisfaction générale, il est

Digitized by Google

décidé que les poésies lues par M. Blavet seront insérées dans le Bulletin.

Sur l'initiative de M. le Président, M. Alizon annonce que le 18 courant il fera une communication sur le Pont d'Arc et ses environs.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, MARTEL. *Le Secrétaire,* ALIZON.

Séance du 18 Décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Présents : MM. Martel, Dadre, Rocher, Reboul, Delmas, Cambon, Haon, Joutard et Alizon, secrétaire.

M. le Président dépouille le courrier.

M. le docteur Bruguerolle est admis comme membre titulaire.

La parole est donnée à M. Alizon pour sa communication sur le Pont d'Arc et ses environs. M. Alizon, qui a été pendant longtemps maire et conseiller général dans l'Ardèche, connait bien son sujet qu'il traite volontiers au point de vue anecdotique personnel. Il fait un récit émouvant de la désastreuse crue de l'Ardèche qu'il contemple pendant toute la journée du 22 septembre 1890 des hauteurs de la commune de Salavas qu'il administrait alors. M. Alizon ne se borne pas à évoquer devant ses confrères des souvenirs vécus, mais les rattache à une étude d'ensemble sur le Vivarais si pittoresque, si varié dans ses curiosités géologiques, ses légendes, ses illustrations littéraires. A propos

Digitized by Google

de Clothilde de Surville, dont l'existence est niée par certains, tout comme celle d'Homère, un débat animé et des plus courtois s'engage.

M. le Président y met fin en remerciant chaleureusement M. Alizon de sa communication qui sera insérée au Bulletin de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

MARTEL. ALIZON.

Séance du 5 Février 1909

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Présents : MM. Martel, Dadre, Devèze, Haon, Cambon, Rebout, Blavet, Joutard et Boisson, secrétaire-adjoint.

La démission de M. Carli est acceptée.

MM. Le Go et Chabrier sont présentés comme membres titulaires.

M. Haon émet le vœu que le bureau reste en fonction pendant plus d'un an.

M. Dadre est proposé pour président ; M. Le Go, vice-président ; M. Sauvage, secrétaire général ; M. Boisson, secrétaire ; M. Quiminal, secrétaire-adjoint ; M. Devèze, trésorier ; M. Rocher, archiviste ; M. Chabrier, archiviste-adjoint.

La réunion décide l'envoi de 21 francs pour participer aux fêtes de Mistral.

La prochaine séance est fixée au lundi 15 courant.

Le Président, *Le Secrétaire,*

MARTEL.

Digitized by Google

Séance du 15 Février 1909

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Présents : MM. Martel, Dadre, Haon, Boisson, Reboul, Devèze, Joutard, Cambon et Alizon, secrétaire. M. Quiminal excusé.

La démission de M. Riou est acceptée.

MM. Le Go et Chabrier sont admis comme membres résidants.

Il est donné lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie sollicitant une subvention pour l'érection de la statue de Berthelot. Il est voté 10 francs à cet effet.

M. Devèze, trésorier, expose la situation financière.

Sont présentés comme membres résidants :

M. Peyre, avocat, par MM. Alizon et Dadre.

M. Boudon, avocat, par MM. Alizon et Devèze.

Il est procédé à l'élection du Bureau pour l'année 1909.

A l'unanimité sont élus :

Président	MM. DADRE
Vice-Président	LE GO
Secrétaire général	SAUVAGE
Secrétaire	BOISSON
Secrétaire-adjoint	QUIMINAL
Trésorier	DEVÈZE
Archiviste	ROCHER
Archiviste-adjoint	CHABRIER

Des échanges de vues se produisent au sujet du Bulletin de la Société et de diverses autres questions concernant le fonctionnement et le règlemeut intérieur de la Société. Le Bureau se réunira à ce

Digitized by Google

sujet pour trancher celles qui sont de sa compétence ou soumettre des propositions à l'assemblée générale.

La prochaine réunion pour l'installation du Bureau aura lieu le 26 courant.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

MARTEL. ALIZON.

Séance du 27 Février 1909

Présents : MM. Martel, Dadre, Le Go, Sauvage, Cambon, Devèze, Bruguerolle, Delmas,. Rocher, Quiminal. Alizon excusé.

La séance est ouverte par M. Martel. Il souhaite cordialement la bienvenue au docteur Bruguerolle, nouvellement admis, et propose l'admission de deux nouveaux membres MM. Peyre et Boudon.

Dans une allocution, élégante et sobre, il passe en revue les communications intéressantes de l'année écoulée, retrace le but de culture et d'étude des relations et des traditions locales que poursuit la Société et installe le nouveau Bureau.

M. Dadre succède à M. Martel à la présidence.

Il rend à la personnalité sympathique si aimablement locale par ses attaches, ses goûts et ses initiatives industrielles même, du président sortant, ainsi qu'au bureau, le tribut d'éloges qui leur reviennent.

Digitized by Google

Il affirme, en termes délicats, son attachement personnel pour la vieille cité cévenole où l'homme de bien et de talent, dont il porte le nom, fondateur de la Société, vécut sa longue et belle carrière dans une des plus anciennes et des plus intéressantes demeures du vieil Alais.

M. Dadre, préoccupé des intérêts matériels de la Société, propose de continuer le service du Bulletin aux membres honoraires moyennant une cotisation annuelle de 10 francs.

Il propose de prolonger la durée statutaire des fonctions du président et de la porter à deux ans, estimant que cette mesure ne peut qu'assurer plus de stabilité et d'unité à la direction d'une association.

Il estime que ces deux modifications doivent s'accomplir, l'une et l'autre, par voie de modification des statuts et qu'il importe de désigner une commission avec le mandat de procéder à cette révision, sans se limiter à deux mesures et en comprenant dans son projet toutes les modifications qui lui paraîtront désirables dans l'intérêt bien entendu de la Société.

Cette commission devrait, à son avis, comprendre le bureau actuel et les anciens présidents faisant encore partie de la Société comme membres titulaires.

Le Président propose également de décider qu'une réunion mensuelle aura lieu le premier vendredi de chaque mois.

Après une courte discussion sans opposition, et toutes ces dispositions, sagement novatrices, ayant été adoptées, la séance est levée.

Le Président, *Le Secrétaire,*

DADRE. QUIMINAL.

Digitized by Google

Réunion de la Commission de Révision des Statuts du 2 Avril 1909

Présents : MM. Dadre, Blavet, Haon, Devèze, Sauvage, Le Go, Rocher, Quiminal.

M. Dadre, président du bureau et de la commission, explique que le dossier relatif au projet de révision a été envoyé aux dix-huit membres qui composent la commission spéciale de révision ; il expose le but que doit poursuivre cette commission ; il explique que la procédure préalable à toute modification, indiqué par l'article 20, a été suivie, notamment l'affichage a été effectué dans la salle des réunions depuis le 27 février.

En ce qui concerne l'autorisation gouvernementale qu'imposent les statuts, M. Dadre compte sur l'obligeante intervention de M. Le Go pour l'activer.

M. Dadre donne ensuite lecture des modifications qu'il a énoncées dans la lettre circulaire adressée aux 18 membres qui composent la commission.

En ce qui concerne la modification des articles 7 (§ 1) et 8, M. Sauvage, critiquant la disposition en vertu de laquelle le vice-président doit passer de droit président à l'expiration des pouvoirs du président, propose la rédaction suivante :

« Le président sera choisi parmi les anciens présidents ou le vice-président.

« Le président n'est rééligible qu'après une interruption d'au moins deux ans.

« Le vice président est immédiatement rééligible. »

MM. Le Go et Haon appuient cette motion.

Une discussion s'anime sur cette proposition.

Parmi les membres présents les uns pensent

Digitized by Google

qu'il serait préférable de persévérer dans l'intention des fondateurs et de maintenir la disposition en vertu de laquelle le vice-président doit passer président, à l'expiration du pouvoir de ce dernier, cette disposition amenant à l'avance le recrutement du président.

D'autres estiment qu'il est préférable de réserver à la Société le droit de recours à ses anciens présidents.

L'accord s'étant fait, la proposition de M. Sauvage est adoptée.

M. Haon, pour une raison de symétrie nécessaire, propose d'appliquer une prorogation équivalente à la durée statutaire du mandat du secrétaire.

M. Dadre propose que le secrétaire général soit nommé pour quatre années.

Cette proposition est adoptée.

Les dispositions suivantes sont également adoptées pour la même raison de symétrie :

« Le secrétaire des séances et le secrétaire-adjoint sont nommés pour deux ans.

« Le secrétaire-adjoint succède de droit au secrétaire des séances.

« Le bibliothécaire-archiviste est nommé pour deux ans.

« Le trésorier est nommé pour deux ans. »

En ce qui concerne le service du Bulletin aux membres honoraires la modification des statuts, telle qu'elle est insérée dans la circulaire adressée aux membres de la commission de révision, est mise aux voix.

M. Rocher propose de modifier sa rédaction ainsi qu'il suit :

« Les membres qui désireront le recevoir (le Bulletin) devront payer une somme de 10 francs par an à titre d'abonnement. »

Cette proposition est adoptée.

M. Le Go estime que la rédaction de l'article 1er des statuts est trop limitative par l'emploi des

Digitized by Google

termes « favoriser l'expansion des connaissances *utiles*. »

M. Dadre, reconnaissant la justesse de l'observation, le prie de soumettre à la prochaine réunion un projet de rédaction plus large.

M. Le Go propose également de modifier l'article 3, visant les admissions, de la façon suivante : « les deux tiers des suffrages des membres présents. »

Cette proposition est également adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Un exemplaire du dossier contenant la circulaire adressée aux 18 membres de la Commission de révision des Statuts demeurera annexé à la présente délibération.

Le Président, *Le Secrétaire,*

DADRE. QUIMINAL.

Séance du 30 Avril 1909

Présents : MM. Dadre, Devèze, Joutard, Haon, Cambon, Martel, Alizon, Rocher, Bruguerolle, Quiminal, Boudon et Boisson.

La séance est ouverte par M. Dadre, président, qui prononce l'allocution suivante relative au récent décès de M. Bourinet, ancien membre titulaire de la Société :

Digitized by Google

« Messieurs,

« J'ai le pénible devoir de vous annoncer la mort « bien imprévue de notre ancien et sympathique « collègue, M. Bourinet, décédé à Nice le 21 de ce « mois ; la dépêche m'annonçant cette triste nou- « velle m'est parvenue trop tard pour qu'il me fut « possible de faire représenter notre Société aux « obsèques, mais je me suis empressé de trans- « mettre par télégramme à Mme Bourinet nos res- « pectueuses condoléances.

« Notre regretté collègue avait fait à la réunion de « la Société du 22 mars 1900 une communication « très intéressante sur Henri Murger, sa vie et ses « œuvres littéraires ; en 1903 il avait rempli les fonc- « tions de secrétaire-adjoint, et en 1904 celles de « secrétaire des séances ; plus tard, les obligations « de sa carrière l'avaient éloigné de notre Société « où il comptait de bonnes amitiés. Tous ceux qui « l'ont connu gardent le souvenir de sa parfaite « courtoisie et de l'aménité de son caractère. »

La Société vote à l'unanimité l'insertion de ces paroles au Bulletin et décide qu'un exemplaire de ce Bulletin sera envoyé à Mme Bourinet mère et un autre à Mme Veuve Bourinet.

M. Dadre parle ensuite du Congrès annuel des sociétés savantes :

« Le 47me Congrès des sociétés savantes, dit-il, a « eu lieu cette année à Rennes, du 3 au 10 de ce « mois ; il a été présidé par notre compatriote, « M. Gaston Doumergue, ministre de l'instruction « publique et des beaux-arts.

« L'éloignement de la capitale de la Bretagne a « empêché notre Société de prendre une part effec- « tive aux travaux du Congrès ; à l'occasion de cette

Digitized by Google

« solennité et comme les années précédentes M. le « Ministre de l'Instruction publique a accordé un « certain nombre de distinctions honorifiques par- « mi lesquelles nous sommes heureux de relever « le nom de deux de nos excellents collègues : « M. Joutard est nommé officier d'académie, et « M. Haon est promu officier de l'instruction pu- « blique. J'adresse au nom de la *Société Scientifique « et Littéraire d'Alais* nos cordiales salutations à « nos deux collègues et amis et je me permets d'a- « jouter que M. le Ministre de l'Instruction publi- « que ne pouvait faire un choix meilleur et mieux « justifié. »

Après ces paroles, M. Boisson, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 février ; ce procès verbal est adopté à l'unanimité et sans observation.

M. Dadre souhaite la bienvenue à M. Boudon, membre titulaire, qui assiste pour la première fois à une réunion de la Société. Il espère que M. Boudon sera un des assidus de nos réunions et qu'il nous apportera l'appoint précieux d'une collaboration effective.

M. Fenouillet, négociant à Alais, est présenté comme membre associé par MM. Haon et Quiminal ; la moitié des membres résidants n'assistent pas à la séance ; le vote pour l'admission de M. Fenouillet est en conséquence renvoyé à la prochaine séance.

La *Société Française d'Archéologie* a adressé à la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais* le programme des travaux du Congrès archéologique qui a lieu cette année à Avignon du 18 au 26 mai ; ainsi que la liste des excursions très intéressantes organisées par ce Congrès auquel la *Société Scientifique d'Alais* est officiellement invitée. M. Dadre dépose sur le bureau les programmes du Congrès et des excursions projetées.

Digitized by Google

Il rappelle ensuite que de belles fêtes doivent avoir lieu à Arles, les 29, 30 et 31 mai, pour l'inauguration de la statue du grand poète Mistral et invite la Société à organiser à cette occasion un voyage collectif à Arles le dimanche 30 mai, jour où aura lieu une belle représentation de *Mireille* dans les arènes. La Société adopte le principe de l'excursion et décide qu'une réunion aura lieu quelques jours avant le 30 mai, réunion où on arrêtera les dernières dispositions relatives à ce voyage.

M. Dadre dépose ensuite sur le bureau différentes publications envoyées par les Sociétés savantes et des particuliers ; il dit qu'un état de ces publications reçues au 30 avril 1909 sera annexé au procès-verbal de la séance.

M. Dadre invite ensuite la Société à délibérer sur le projet de modification des Statuts de la Société. Il commence par faire l'historique de la question :

Dans la séance du 27 février 1909, séance à laquelle les membres résidants et associés avaient été convoqués par cartes individuelles portant à l'ordre du jour la mention : *Modifications à apporter aux Statuts*, M. Dadre appela l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y avait à modifier les Statuts pour permettre :

1° De supprimer le service gratuit du Bulletin aux membres honoraires ;

2° De prolonger la durée des fonctions des membres du bureau, ou tout au moins du Président.

Et M Dadre propose, en conséquence, de nommer une Commission spéciale qui serait composée des membres du bureau actuel et de tous les anciens présidents faisant encore partie de la Société comme membres actifs ; cette Commission serait chargée d'étudier et de soumettre à la Société un projet de modifications des Statuts, projet comprenant les deux modifications proposées par le Pré-

Digitized by Google

sident et toutes celles qui paraîtraient désirables dans l'intérêt de la Société. Après plusieurs échanges de vues et sans opposition, la proposition de M. Dadre fut acceptée.

A la suite de cette délibération, M. Dadre adressa à chacun des 17 membres de la Commission spéciale de révision des Statuts un rapport comprenant :

1° Un exemplaire du procès-verbal de la séance du 27 février 1909 ;

2° Une copie des Statuts de la Société ;

3° Un projet de modifications des Statuts de la Société.

Ce projet de modification des Statuts est resté affiché pendant un mois dans la salle des séances.

La Commission spéciale de révision des Statuts s'est réunie ensuite le 2 avril 1909, et, après un examen approfondi et une longue discussion, les membres de la Commission présents à la réunion décidèrent à l'unanimité de proposer à la Société différentes modifications et chargèrent M. Dadre, président, et M. Quiminal, secrétaire, de rédiger le procès-verbal des travaux de la Commission.

M. Quiminal donne lecture de ce procès-verbal.

Après la lecture du procès-verbal des travaux de la Commission, M. Dadre, président, propose à la réunion d'adopter les modifications présentées par la Commission de révision, modifications aussi heureuses que sages ; si la réunion accepte, et sous réserve, bien entendu, de l'autorisation administrative, les Statuts de la Société se trouveront modifiés de la façon suivante :

Digitized by Google

TEXTE ANCIEN	TEXTE NOUVEAU
ART. 3, § 4. — Toutefois le candidat pour être admis devra toujours obtenir les deux tiers des suffrages.	Toutefois le candidat pour être admis devra toujours obtenir les deux tiers des suffrages des membres présents.
ART. 7, § 1er. — La durée des fonctions du Président est fixée à une année.	La durée des fonctions du Président est fixée à deux années. Le Président sera choisi parmi les anciens Présidents ou le Vice-Président. Le Président n'est rééligible qu'après une interruption d'au moins 2 années.
ART. 8. — Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement. Nommé pour un an, il passe de droit Président l'année suivante. Après l'expiration de ses fonctions il n'est pas immédiatement rééligible.	Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement. Il est nommé pour deux années et il est immédiatement rééligible.
ART. 9. — Le Secrétaire général est nommé pour cinq ans.	Le Secrétaire général est nommé pour quatre ans.
ART. 10. — Le Secrétaire des séances et le	Le Secrétaire des séances et le Secrétaire ad-

Digitized by Google

Secrétaire - adjoint sont nommés pour un an. Ils sont chargés de la rédaction des procès-verbaux. Le Secrétaire-adjoint est Secrétaire l'année qui suit.	joint sont nommés pour 2 années. Ils sont chargés de la rédaction des procès-verbaux. Le Secrétaire adjoint succède de droit au Secrétaire des séances.
ART. 11. — Le Bibliothécaire-Archiviste est nommé pour cinq ans.	Le Bibliothécaire-archiviste est nommé pour quatre ans.
ART. 12. — Le Trésorier a la gestion des fonds de la Société et en rend un compte annuel. Il est nommé pour un an.	Le Trésorier a la gestion des fonds de la Société et en rend un compte annuel. Il est nommé pour deux années.
ART. 15, § 2. — Ce Bulletin devra être adressé à tous les membres résidants, non résidants et honoraires de la Société, aux Sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations.	Ce Bulletin devra être adressé à tous les membres résidants et non résidants de la Société, ainsi qu'aux Sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations Les membres honoraires qui désireraient le recevoir devront payer une somme de 10 francs par an à titre d'abonnement.

Digitized by Google

A l'unanimité et sans discussion la réunion accepte les modifications aux statuts proposées par la Commission et telles qu'elles sont stipulées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10 heures du soir.

Le Secrétaire des Séances, BOISSON — *Le Président,* DADRE

Séance du 28 Mai 1909

PRÉSIDENCE DE M. DADRE

Présents : MM. Le Go, Delmas, Cambon, Joutard, Dévèze, Fenouillet, Rocher, Quiminal, Sauvages, Haon, Blavet, Reboul, Boisson secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séancce.

Après un échange d'observations entre le président et M. Haon au sujet de la rédaction du nouvel article 7 des statuts de la société, le procès-verbal est adopté par treize voix et une abstention,

M. Fenouillet présenté à une séance précédente est élu à l'unanimité, membre non résidant. M. le président donne quelques indications au sujet de divers projets relatifs à l'excursion que doit faire la société à Arles, à l'occasion de la prochaine inauguration de la statue de Mistral.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire des Séances, BOISSON — *Le Président,* DADRE

Digitized by Google

Séance du 18 Décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. DADRE

Présents : MM. Devèze, Martel, Joutard, Fenouillet, Cambon, Fesquet, Boisson.

M. le président fait connaître qu'il a reçu la visite de M. le docteur Aksal Anderson, savant suédois, auteur de plusieurs travaux de recherches scientifiques et conservateur de la bibliothèque de l'université royale d'Upsal.

Le docteur Anderson désirait mettre à profit son séjour en France pour recueillir quelques documents relatifs à la correspondance échangée entre Linné et les frères Boissier de Sauvages. Le grand botaniste suédois avait été, en effet, en relations avec nos savants cévenols. Un rapide examen de papiers de famille, mis à la disposition de M. Anderson par M. le baron d'Hombres, n'a pas permis de mettre la main sur les documents recherchés, mais peut-être des recherches plus suivies seraient-elles fructueuses.

M. le président donne ensuite lecture d'une intéressante note sur le naturaliste Linné et propose à la société de faire l'échange de notre bulletin avec celui de la société d'Upsal dont fait partie M. Anderson. Adopté.

Au sujet du bulletin, M. le président propose certaines modifications à la liste des membres honoraires; M. le président propose l'inscription au titre de membre honoraire, de M. Paul, proviseur, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique et qui, depuis plus d'un quart de siècle, a apporté à la société son concours dévoué comme membre résidant.

Digitized by Google

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. le président fait connaître que le Congrès des sociétés savantes aura lieu cette année à Paris à partir du 29 mars prochain.

Lecture est donnée d'une poésie écrite par un auteur alaisien, M..., et communiquée par M. Haon.

M. Bertharion adresse sa démission de membre résidant, démission acceptée.

M. Maurice Beau est présenté comme membre résidant par MM. Dadre et Devèze. Le scrutin est renvoyé à la prochaine séance conformément aux statuts.

La séance est levée.

Le Secrétaire des séances, BOISSON.

Le Président, DADRE.

Séance du 14 Janvier 1910

PRÉSIDENCE DE M. DADRE.

Présents : MM. Devèze, Joutard, Haon, Fenouillet, Blavet, Fesquet.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observations.

M. Maurice Beau présenté à la dernière séance par MM. Dadre et Devèze est élu à l'unanimité membre résidant.

Digitized by Google

M. Boudet, négociant à Alais, est présenté en première lecture comme membre résidant, par MM. Dadre et Devèze.

M Fenouillet membre associé est élu à l'unanimité membre résidant.

La société accepte la démission de M. Lemaire membre non résidant.

M. le président donne lecture de la correspondance qu'il a échangée avec M. Paul récemment élu membre honoraire ; M. Paul remercie la société de cette nomination. M. le président prononce l'éloge funèbre de M le docteur Auphan membre fondateur de la société, président en 1870 et membre honoraire de la société.

Dans la dernière promotion, M. Alcide Blavet, ancien président en 1902, a été nommé officier de l'Instruction publique et M. Sauvages, secrétaire général, a été nommé officier d'Académie.

Au nom de la société M. le président adresse ses meilleures félicitations à nos deux confrères. M. Blavet dit qu'il serait sans doute utile que la société, pour donner une suite à une délibération précédente, proposat un vœu au Conseil municipal en vue du changement de l'orthographe du mot d'Alais en Alès.

MM. Blavet et Joutard sont chargés de la rédaction de ce vœu.

Le Secrétaire des séances, *Le Président,*

BOISSON. DADRE.

Digitized by Google

Séance du 24 Février 1910

Présents: MM. Dadre, Reboul, Fesquet, Fenouillet, Devèze, Joutard, Boisson, Blavet et Haon.

MM. Le Go et Martel se font excuser.

M. Dadre, président, dépose sur le bureau de la Société les diverses publications reçues dans les trois derniers trimestres 1909. Un état de ces publications est annexé au présent procès-verbal.

Conformément au vœu de la Société, M. Dadre s'est adressé à M. Auphan avocat, pour lui demander une photographie de M. le Docteur Auphan, membre fondateur de la Société. M Dadre donne lecture de la lettre par laquelle M. Auphan, avocat, fait connaître que la famille sera heureuse de déférer au vœu de la Société.

M. Devèze, trésorier, donne connaissance de la situation financière ; les comptes de 1909 sont approuvés à l'unanimité et des félicitations votées au trésorier.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé qu'à l'avenir il ne sera accordé qu'une médaille annuelle au Lycée J.-B. Dumas.

Il est procédé au 2me tour de scrutin pour la nomination du bureau 1910 qui est nommé à l'unanimité et se compose de :

MM. Le Go,	Président,	nommé pour 2 ans.
Reboul,	Vice-Président,	—
Joulard,	Secrétaire général,	nommé pour 4 ans.
Devèze,	Trésorier,	nommé pour 2 ans.
Quiminal,	Secrétaire des séances,	—
Fenouillet,	Secrétaire-adjoint,	—
Rocher,	Bibliothécaire-archiviste,	—

Digitized by Google

M. Dadre, président, fait connaître la création à Alais d'un Syndicat d'Initiative et donne lecture d'un vœu que ce Syndicat va soumettre à la municipalité pour réclamer l'établissement d'un plan d'alignement et de nivellement de la ville d'Alais. La Société décide que le texte de ce vœu sera annexé au procès-verbal de la séance. Elle décide en outre, d'émettre, elle aussi, un vœu dans le même sens et charge M. Haon de le rédiger. M Haon donne immédiatement le texte de ce vœu.

« La Société Scientifique et Littéraire d'Alais, émet « le vœu qu'il soit établi le plus promptement pos- « sible un plan d'alignement et de nivellement de « la ville d'Alais, principalement en ce qui concerne « la partie Est de la ville.

« Un avant projet pourra être établi par une com- « mission instituée par la municipalité et soumis « ensuite à l'enquête pour être rendu exécutoire « dans les formes légales.

« La Société Scientifique et Littéraire d'Alais « charge son bureau de soumettre ce vœu à la « municipalité. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire des Séances, BOISSON.

Le Président, DADRE.

Digitized by Google

PLAN D'ALIGNEMENT ET DE NIVELLEMENT

DE LA VILLE D'ALAIS

Vœu du Syndicat d'initiative des Intérêts régionaux d'Alais et des Cévennes

La Commission du Syndicat d'Initiative des Intérêts régionaux d'Alais et des Cévennes, dans sa première séance en date du 14 février 1910, s'inspirant même des statuts qui ont contribué à la création du Syndicat, exprime le vœu que, d'urgence, on invite le Conseil Municipal de la ville d'Alais à dresser un nouveau plan d'alignement et de nivellement de notre Cité Cévenole, la petite capitale des Cévennes.

L'utilité d'un plan d'alignement et de nivellement dans une ville aussi importante qu'Alais n'est discutée par personne ; et plusieurs membres de notre syndicat, qui sont familiarisés avec nos archives et les affaires municipales, nous ont fournis quelques renseignements qui viennent à l'appui de notre vœu.

Dans les archives locales on ne retrouve pas grandes traces des plans d'Alès, cependant il en a été publié un d'ensemble, il y a quelques années, par les soins de deux de nos compatriotes Gros et

Digitized by Google

Balme, architectes, au temps de domination romaine et des volces arécomiques,

On avait retrouvé aussi à Mayence, il y a quelque dix ans, un plan de nouvelles fortifications d'Alais, en 1645, à la plume et en peespective.

L'ingénieur Bommier en avait établi un autre pour modifier le lit du Gardon après les grandes innondations du XVII[e] et XVIII[e] siècles, Il faisait passer le Gardon où est aujourd'hui l'Hôpital, la Croix de la Mission, le boulevard Louis Blanc, le Lycée etc., etc. L'original de ce plan qui n'a jamais été mis en exécution se trouvait jadis chez un ancien maire, M. E. Pin, avocat.

Mais le véritable plan d'alignement de la ville d'Alais ne date que de 1821 et a été dressé par M. Renault qui résidait á ce momeut dans son domaine de Camont.

C'est sur ce plan que fut établi le plan d'alignement de 1862 qui est encore en vigueur. Rien que l'évocation de cette date 1862, c'est-à-dire voilà près de 50 ans, suffit pour démontrer de suite que ce plan est démodé, plus en harmonie avec les besoins nouveaux de notre population.

En 1900, la municipalité d'Alais l'avait compris et avait fait dresser un nouveau plan de ville en élargissant son cadre, surtout du côté du tempéras, du plan d'Alais, la Prairie, le Faubourg de Rochebelle, Tamaris, les Près St-Jean etc.

Ce plan dressé dans son ensemble fut approuvé par le Conseil Municipal en Février 1900. Il ne manque donc que de le mettre à l'enquête pour recevoir l'approbation préfectorale et le rendre exécutoire. (Les détails peuvent s'étudier, se terminer après.)

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait depuis cette epoque, c'est-à-dire depuis 1902 ?

Que de constructions ont éte édifiées sans art ni méthode, au petit bonheur, même au cœur de la ville, dans les terrains du Sacré-Cœur autour de la gare, sur les routes de Bagnols, etc.

Digitized by Google

La presse locale s'est émue, à maintes reprises elle est revenue à la charge avec des arguments topiques, indiscutables ; cependant pas suffisamment pour agiter, soulever l'opinion publique. Nous allions dire " *l'indignation publique* " tellement la question nous paraît importante et urgente.

Tous les intérêts alaisiens sont vraiment et directement en jeu. Le développement et l'embellissement de la Cité Cévenole, qui vivait déjà du temps des Phéniciens, qui recevait ses franchises municipales de Louis le Gros en l'an 1200, s'imposent aujourd'hui qu'elle grandit et prospère encore.

Ils doivent préocuper tout ce qui est commerçant, industriel, contribuable et surtout tous ceux qui aiment réellement leur pays, leur petite patrie. Après la presse locale l'Union Commerciale et Industrielle d'Alais avait bien compris la nécessité d'un nouveau plan de ville, et faisait même un appel pressant à nos édiles dans son bulletin de Juin 1909.

L'ancienne municipalité semblait vouloir se rendre à ce sentiment unanime de l'opinion publique en votant dans une de ses délibérations la continuation des formalités pour rendre obligatoire le plan élaboré en 1900 dans sa partie visant surtout le Tempéras et le plan d'Alais.

Mais ce ne fut qu'une décision platonique et sans effet.

Voila pourquoi, et pour toutes les considérations énumérées ci-dessus, la Commission du Syndicat d'Initiative des Intérêts Régionaux d'Alais et des Cévennes revient à la charge à son tour, et tente un dernier effort auprès des pouvoirs publics, en émettant à l'unanimité le vœu de l'application urgente d'un nouveau plan d'alignement et de nivellement de la ville d'Alais.

Et charge son bureau, tout spécialement, de se transporter à la mairie auprès de la Municipalité pour la persuader qu'elle rendra un vrai service à

Digitized by Google

notre cité en voulant bien satisfaire à sa demande qui est le vœu, le cri, la supplique de la population alaisienne toute entière.

Alais, le 1er Mars 1910.

Le Président du Syndicat,

ERNEST DADRE.

Séance du Jeudi 31 Mars 1910

Ordre du Jour :

1° Communication de M. Haon sur le centenaire du Tribunal de commerce d'Alais.

2° Legs-Rivière.

3° Questions diverses.

Aucun membre du bureau nommé pour l'année 1910 n'étant présent, la séance n'a pas été ouverte.

Le Président,

DADRE.

Digitized by Google

Réunion du 20 Janvier 1911

Ordre du Jour :

Compte rendu financier.

Nomination du bureau pour 1911.

Sont présents : MM. Fenouillet, Boudet, Reboul, Martel, Rocher, Haon, Dadre, Devèze, Quiminal. M. Boisson se fait excuser.

Il est d'abord donné lecture du procès-verbal de la précédente séance, dont le texte est approuvé : il est ratifié et voté à l'unanimité.

M. Dadre, président, apprend à l'assemblée la démission de M. Le Go et exprime ses regrets de ne pouvoir le conserver comme membre de la société.

Il explique ensuite qu'il n'a pas cru devoir réunir la société plus tôt, car, par suite du défaut de communications à recevoir, il n'y avait à cette réunion aucune urgence.

M. Devèze, trésorier, donne ensuite lecture des comptes relatifs à l'exercice 1910 qui se caractérise par une diminution des cotisations.

M. Dadre, président, expose alors que les dépenses de la Société sont assez considérables. La plus importante et aussi la plus facilement réductible de ces dépenses est le bulletin. Il lui parait indispensable de le conserver, car c'est une des sérieuses raisons d'être de la société pour les membres qui ne viennent que rarement et pour les sociétés étrangères.

Il estime qu'il serait sage de continuer la publicité

Digitized by Google

du bulletin mais en le réduisant aux proportions d'une plaquette de 100 pages environ.

Le président passe ensuite à la composition du bureau pour 1911.

La démission de M. Le Go appelle à la présidence, en vertu même des statuts, soit M. Reboul, soit un des anciens présidents. Il semble que c'est plutôt le vice-président qui doit être appelé.

Il met aux voix la liste suivante :

Nommé pour	2	années	Président	MM. Reboul
»	2	»	Vice-président	Quiminal
»	2	»	Trésorier	Devèze
»	4	»	Secrétaire général	Joutard
»	2	»	Secrét. des séances	Fenouillet
»	2	»	Secrétaire-adjoint	Baudet
»	4	»	Biblioth.-archiviste	Rocher

Cette liste est adoptée par l'assemblée et le premier tour de scrutin lui est acquis.

M. Dadre, président, annonce que le Congrès de la Préhistoire doit se tenir prochainement à Nimes. Il manifeste son étonnement que la Société scientifique et littéraire d'Alais ne soit pas invitée à cette réunion où elle aurait envoyé une délégation.

Alais, le 5 janvier 1911.

Le Président, DADRE.

Le Secrétaire, QUIMINAL.

Digitized by Google

Séance du Mardi 7 Février 1911

Ordre du Jour :

Congrès de la Préhistoire ;

Renouvellement du bureau (2me tour).

La séance est ouverte à 9 heures moins 1/4.

Présents : MM. Dadre, président, Joutard, Reboul, Boudet, Rocher et Fenouillet.

M le Président donne connaissance d'une lettre émanant de la direction du Musée Archéologique et des Monuments de Nimes, invitant le bureau de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, à faire partie du comité d'organisation du Congrès de la Préhistoire qui doit se tenir à Nimes en août 1911.

M. le Président, qui a provisoirement répondu qu'il consulterait la Société à cet égard, propose de répondre favorablement à cette invitation.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Revenant ensuite sur la question de l'impression du Bulletin qui a déjà fait l'objet d'une discussion dans la précédente séance, M. le Président propose, vu l'état des finances de la Société et pour réduire la dépense à son minimun, de faire paraître à 250 exemplaires un Bulletin d'une centaine de pages.

L'impression du Bulletin dans ces conditions est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Président, DADRE.

Le Secrétaire, FENOUILLET,

Digitized by Google

Séance du Jeudi 16 Mars 1911

La séance est ouverte à 9 heures moins 1/4.

Sont présents : MM. Reboul, président, Blavet, Joutard, Delmas, Haon, Rocher, Martel, Favand et Fenouillet secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité. M. le président donne ensuite lecture de deux lettres de M. Quiminal, vice-président empêché et M. Dadre, indisposé, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Reboul, président, donne alors lecture de son travail sur Henri Fabre, l'auteur de cette si attrayante causerie s'est proposé de nous faire comprendre l'intérêt qu'il a lui même éprouvé à la lecture des ouvrages de ce savant si original par la nouveauté de ses découvertes, la patience et la sympathie qu'il a apporté dans l'observation des mœurs des insectes. C'est par là, en effet, que son œuvre est vivante, savoureuse et presque unique en son génre. Par des exemples bien choisis, M. Reboul nous l'a montré pénétrant les secrets des mille manifestations de la vie des insectes, les admirables ressources de leur instinct, entrant dans l'intimité de leurs combats, de leurs amours et de leurs travaux.

La communication de M. Reboul obtient un très vif succès et provoque une intéressante discussion. Son insertion au prochain bulletin est votée.

M. le Président fait ensuite la proposition de laisser le local de la société ouvert à certains jours fixés dans la soirée, pour que les membres

Digitized by Google

puissent s'y réunir comme dans une sorte de cercle.

On décide d'accueillir et de mettre à l'étude cette proposition.

La séance est ensuite levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

FENOUILLET.

Séance du 11 Avril 1911

Présents : MM. Blavet, Boudet, Haon, Mozziconacci, Martel, Favand, Reboul, Dadre, Fenouillet.

M. Dadre, procédant à l'installation du bureau pour 1911, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

« Lorsque votre trop grande bienveillance à mon égard me confia la direction de notre société, je ne vous cachai point que le grand honneur que vous vouliez bien me faire m'imposait une tâche bien lourde pour mon peu de mérite : cela n'était que trop exact et ma présidence ne sera point de celles que vous marquerez d'un caillou blanc.

« La médiocrité de mes moyens littéraires et la légèreté de mon bagage scientifique ne me permettait pas de remplir avec quelque distinction le rôle que vous m'aviez assigné parmi vous, je me suis

Digitized by Google

contenté d'essayer de faire œuvre utile en vous invitant à modifier les statuts de notre société et à porter à deux années la durée des fonctions du président et des membres du bureau ; cette modification, que vous avez bien voulu adopter, peut avoir d'heureux effets et donner plus de stabilité et d'unité à la direction de notre société ; je vous remercie, Messieurs, de m'avoir permis de réaliser cette petite réforme.

« Avant de quitter le fauteuil, laissez-moi me féliciter d'avoir pu proposer à votre choix les membres du nouveau bureau, qui sauront donner à notre compagnie une vitalité nouvelle et qu'il me soit permis d'ajouter, en terminant, que je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage à la haute valeur intellectuelle et morale de mon successeur à la présidence, ainsi qu'à ses qualités d'aménité parfaite et d'aimable courtoisie.

« Messieurs, je déclare installé le bureau de la société pour les années 1911 et 1912. »

Ernest DADRE.

M. Reboul répond en ces termes :

« Je remercie M. Dadre de ses paroles trop élogieuses. Je rends hommage à la maîtrise avec laquelle il a présidé à nos réunions durant ces deux dernières années. La distinction de son esprit, sa parole élégante et substantielle, sa parfaite urbanité font en quelque sorte de notre confrère le président né de tout grondement intellectuel auquel il est affilié.

Digitized by Google

« Aussi est-ce une succession bien lourde qui m'échoit. Je n'aurai eu garde de l'accepter si je n'avais compté sur votre bienveillante indulgence et sur l'aide éclairée de mes collaborateurs immédiats du bureau.

« Les esprits prévenus, prompts à la critique, je n'ose dire malveillants, se plaisent malicieusement à donner comme fondement, comme raison d'être à notre groupement, je ne sais qu'elle sorte d'admiration mutuelle qui régnerait parmi nous.

« S'il en était ainsi, notre Société constituerait une étrange manifestation de mutualité qui n'est probablement pas prévue ni même soupçonnée par les apôtres mutualistes.

« J'en appelle sur ce point à notre distingué confrère M. Haon.

« En prenant place à ce fauteuil, non sans une inquiète appréhension je voudrais très brièvement non pas essayer de confondre nos détracteurs mais mettre simplement en lumière les aspirations, les besoins même auxquels répondent les Sociétés du genre de la notre.

« L'homme ne vit pas seulement du pain a-t-on dit justement. Les préoccupations matérielles et professionnelles ne peuvent l'absorber au point d'annihiler en lui le désir d'apprendre, de savoir, et, malgré l'étreinte de plus en plus formidable des conditions économiques de la vie, il tend, le labeur quotidien accompli, à libérer son esprit des contingences professionnelles pour se livrer à des spéculations désintéressées et d'ordre général. Cette aspiration intellectuelle, ce besoin du cerveau, que tout homme sain porte en lui et qui est d'ailleurs la cause première de tout progrès, est la raison d'être de notre Société.

« Son but est justement de créer un milieu favorable à cette inspiration en groupant des hommes de professions et d'opinions très diverses, mais

Digitized by Google

ayant le commun désir d'échanger des idées dans le domaine des lettres, de l'histoire et de l'art et d'apporter ainsi, chacun suivant ses tendances, leur modeste contribution à la pensée universelle.

« Messieurs, ne nous laissons pas décourager, par les satires et les railleries de nos détracteurs. Ayons à cœur de répandre dans notre laborieuse cité le goût des lettres, l'amour de la science. Affirmons la vitalité de notre société par des séances périodiques aussi rapprochées que possible, par de multiples communications.

« A ces fins vous pouvez compter sur la bonne volonté, le dévouement de votre bureau qui à son tour fait un chaleureux appel à votre collaboration. »

L'installation du nouveau bureau terminée, M. le président donne la parole à M. Dadre pour la lecture de son travail sur : *La Sériciculture en France.*

Ce travail a été inspiré à l'auteur par la lecture d'un article de M. Henri Rousset sur la *Sériciculture Scientifique et l'Institut Bacologique de Trente* paru dans *la Nature*, numéro du 11 février 1911.

M. Rousset fait une critique très vive et même très exagérée des procédés et des méthodes de la sériciculture française. M. Dadre s'est efforcé de refuter ces allégations injustifiées.

En effet, c'est notre pays qui grâce aux travaux de notre immortel Pasteur a été l'initiateur de l'emploi de méthodes rationnelles et scientifiques dans la sériciculture. Les autres pays n'ont fait que nous suivre dans cette voie.

S'il n'est malheureusement pas possible de nier que la sériciculture soit en décadence chez nous, il faut en voir la cause non dans la défectuosité de nos méthodes ou l'infériorité de nos moyens d'action, mais dans des circonstances tout à fait extérieures et étrangères qui sont :

1° La cherté et la rareté de la main-d'œuvre;

2° L'absence de tarifs de douane protecteurs des soies indigènes.

Digitized by Google

L'insertion du travail de M. Dadre au bulletin de la société est voté à l'unanimité.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le commandant Espérandieu, qui accompagne l'envoi d'un exemplaire de son premier rapport sur les fouilles du mont Aixois. Dans cette lettre, M. le commandant Espérandieu demande à la Société scientifique et littéraire d'Alais de vouloir bien patronner une conférence qu'il voudrait faire sous ses auspices. Cette conférence aurait pour sujet : *Résumé de la campagne de César en l'an 52 avant J.-C. — Identification d'Alise-Sainte-Reine et Alésia. — Exposé des fouilles.*

Les membres présents, consultés, déclarent ne pas voir d'inconvénients à donner une réponse favorable, à condition que les finances de la société ne seront pas engagées.

Enfin, en ce qui concerne le legs Rivière, pour lequel les formalités d'autorisation ne sont pas encore terminées, mission est donnée au bureau de faire diligence pour que le dossier soit complété et adressé à l'administration compétente dans le plus bref délai possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire,

FENOUILLET.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 Décembre 1910

RÉSUMÉ DU LIVRE DE CAISSE

RECETTES

1° Solde en caisse au 31 décembre 1909....	1.655 30
2° Cotisation de 23 Membres résidants....	460 00
3° Cotisation de 19 Membres non résidants.	190 00
4° Intérêt des sommes déposées chez MM. Arnaud-Gaidan et Cie.....	4 40
TOTAL.....	2.309 70

DÉPENSES

1° Impositions	84 50	478 80
2° Loyer.....	300 20	
3° Eclairage	13 85	
4° Médailles.....	45 25	
5° Frais d'encaissement et poste.	31 00	
6° Divers, facture Bonnefon.....	4 00	

BALANCE

A la Caisse d'épargne.....	1.115 25	1.830 90
Solde créditeur chez MM. Arnaud-Gaidan et Cie	650 55	
Espèces	65 10	
TOTAL ÉGAL.....		2.309 70

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Décret qui reconnaît la Société comme établissement d'utilité publique	3
Statuts	5
Règlement Intérieur	11
Bureau de la Société pour 1908	15
Bureau de la Société pour 1909 et 1910	15
Liste des Membres honoraires	16
Liste des Membres titulaires	18
Liste des Membres associés	20
Liste des Membres fondateurs	21
Liste des Présidents et Vice-Présidents de la Société	23
Liste des Sociétés correspondantes	25
Lauréats du Lycée J.-B. Dumas	33
Lauréats du Collège de Jeunes filles	34
Lauréats de l'Ecole Primaire Supérieure et Professionnelle	35
Allocution prononcée par M. HAON, le 19 Mars 1908, en installant le Bureau pour 1908	37
Allocution prononcée par M. L. MARTEL, le 19 Mars 1908, en prenant la Présidence	43
Allocution prononcée par M. L. MARTEL, le 26 Février 1909, en installant le Bureau pour 1909	45
Allocution prononcée par M. E. DADRE, le 26 Février 1909, en prenant la Présidence	47
Allocution prononcée par M. E. DADRE, le 11 Avril 1911, en installant le Bureau pour 1911 et 1912	55
Allocution prononcée par M. REBOUL, le 11 Avril, 1911, en prenant la Présidence	57

Digitized by Google

Pages

Poésie de M. Joseph Lisbonne 59
Poésie de M. Alcide Blavet 63
Le Centenaire du Tribunal de commerce d'Alais par M. Gabriel Haon. 65
L'entomologiste Henri Fabre et son œuvre, par M. J. Reboul 75
La Sériciculture et l'Industrie du grainage en France, par M. E. Dadre 101
Le Pont d'Arc et ses environs, par M. Jules Alizon 115
Extrait des procès-verbaux de la Société du 5 mars 1908 au 11 Avril 1911 121
Situation financière au 31 Décembre 1910 161

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google